
Informe del Presidente
Propuesta de préstamo
Reino de Marruecos
Proyecto de Apoyo al Desarrollo Rural Integrado de las Zonas Montañosas de la Región Oriental

N.º de identificación del proyecto: 2000003887

Signatura: EB 2023/139/R.4

Tema: 3 a) i) c) i)

Fecha: 17 de agosto de 2023

Distribución: Pública

Original: Francés

Para aprobación

Medidas: Se invita a la Junta Ejecutiva a que apruebe la recomendación relativa a la propuesta de préstamo tal y como figura en el párrafo 51.

Preguntas técnicas:

Dina Saleh
Directora Regional
División de Cercano Oriente, África del Norte y Europa
Correo electrónico: d.saleh@ifad.org

Naoufel Telahigue
Director en el País:
División de Cercano Oriente, África del Norte y Europa
Correo electrónico: n.telahigue@ifad.org

Índice

Resumen de la financiación	ii
I. Contexto	1
Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA	1
Enseñanzas extraídas	2
II. Descripción del proyecto	2
A. Objetivos, zona geográfica de intervención y grupos objetivo	2
B. Componentes, efectos directos y actividades	3
C. Teoría del cambio	3
D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones	4
E. Costos, beneficios y financiación	4
III. Gestión de riesgos	10
A. Riesgos y medidas de mitigación	10
B. Categoría ambiental y social	11
C. Clasificación del riesgo climático	11
D. Sostenibilidad de la deuda	11
IV. Ejecución	11
A. Marco organizativo	11
B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje, gestión de los conocimientos y comunicación	12
C. Planes para la ejecución	13
V. Instrumentos jurídicos y facultades	13
VI. Recomendación	14

Apéndices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique
- III. Matrice intégrée des risques du projet

Equipo encargado de la ejecución del proyecto

Directora Regional:	Dina Saleh
Director en el País:	Naoufel Telahigue
Técnico Principal:	Nadhem Mtimet
Oficial de Finanzas:	Federico Rossetti
Especialista en Clima y Medio Ambiente:	Ilyasse Elbaroudi
Oficial Jurídico:	Paul Edouard Clos

Resumen de la financiación

Institución iniciadora:	FIDA
Prestatario/receptor:	Reino de Marruecos
Organismo de ejecución:	Ministerio de Agricultura, Pesca Marítima, Desarrollo Rural y Aguas y Bosques
Costo total del proyecto:	EUR 87,02 millones
Monto del préstamo del FIDA 1:	EUR 29,40 millones (equivalente a USD 31,9 millones, aproximadamente)
Monto del préstamo del FIDA 2:	EUR 36,81 millones (equivalente a USD 40 millones, aproximadamente)
Condiciones de los préstamos del FIDA:	Ordinarias: con un interés sobre el principal pendiente igual al tipo de interés de referencia del FIDA, que incluye un margen variable y es pagadero semestralmente; el plazo de reembolso de ambos préstamos es de 24,5 años, incluido un período de carencia de 5 años.
Monto de la financiación del FIDA para el clima:	EUR 48,24 millones
Contribución del prestatario/receptor:	EUR 19,14 millones
Contribución de los beneficiarios:	EUR 1,66 millones

I. Contexto

A. Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA

Contexto nacional

1. El Reino de Marruecos tiene una población que ronda los 37,34 millones de habitantes, de los cuales el 37 % viven en las zonas rurales. Con un producto interno bruto (PIB) de USD 3 497 per cápita en 2020, Marruecos forma parte del grupo de países de ingresos medianos. El sector agrícola ocupa un puesto importante en la economía marroquí y se mantiene estable, en torno al 12,5 % del PIB desde los años 2000. Representa cerca del 33,2 % del empleo total (2019) y el 52,1 % del empleo femenino.
2. Después de la crisis resultante de la pandemia de COVID-19, la economía del país experimentó un fuerte repunte en 2021, aunque este se moderó considerablemente en 2022 debido a los efectos de la sequía, la desaceleración de la economía mundial y el aumento de los precios mundiales de la energía y los alimentos. Marruecos está muy expuesto a los efectos del cambio climático y es uno de los países más afectados por el estrés hídrico.
3. La incidencia de la pobreza promedio es del 1,2 % a escala nacional, aunque en las zonas rurales ese porcentaje llega al 2,8 %. El índice de desarrollo humano de Marruecos lo sitúa entre los países con un nivel de desarrollo humano medio. En general, en Marruecos está garantizado el acceso a los alimentos, pero se estima que la inseguridad alimentaria afecta aún a una cuarta parte de la población (Naciones Unidas, 2022).

Aspectos específicos relativos a las esferas transversales prioritarias del FIDA

4. En consonancia con los compromisos transversales asumidos por el FIDA, el proyecto ha recibido las clasificaciones que se detallan a continuación:
 - Abarca la financiación para el clima.
 - Tiene en cuenta a los jóvenes.
 - Tiene en cuenta la capacidad de adaptación.
5. **Cuestiones relativas al género y a la gente joven.** La mejora de la integración de las cuestiones de género y la inclusión social son prioridades importantes para el Gobierno de Marruecos.
6. El proyecto se ajusta a estas prioridades nacionales y las apoya, con el objetivo de que haya un 30 % de mujeres y un 40 % de jóvenes entre los beneficiarios. Para favorecer la integración de las cuestiones de género y la inclusión social, los equipos del Proyecto de Apoyo al Desarrollo Rural Integrado de las Zonas Montañosas de la Región Oriental (PADERMO) aplicarán preferentemente enfoques e iniciativas que fomenten la participación y la retroalimentación de las partes interesadas, en particular los beneficiarios seleccionados. Estas mujeres y jóvenes participarán en programas de alfabetización y educación financiera, y tendrán acceso a cursos de formación sobre técnicas agrícolas. Las actividades generadoras de ingresos estarán específicamente destinadas a las mujeres, mientras que los jóvenes podrán beneficiarse de los equipos ocupacionales y las cooperativas de servicios agrícolas que se constituirán, así como de la creación de microempresas innovadoras.
7. **Cuestiones relativas al clima y medio ambiente.** La política de lucha contra el cambio climático elaborada en 2014 se inscribe en la visión nacional en materia de desarrollo sostenible. Marruecos presentó su contribución determinada a nivel nacional revisada en junio de 2021; en ella, la agricultura destaca como uno de los sectores más vulnerables, en particular en lo relativo a los riesgos derivados de las

inundaciones y las sequías. Mediante las intervenciones previstas en la Región Oriental, considerada como una de las más vulnerables al impacto del cambio climático en Marruecos, el proyecto PADERMO aporta una respuesta a las prioridades del país en lo que respecta a la adaptación al cambio climático y a la protección medioambiental.

Razones que justifican la intervención del FIDA

8. Los equipos del proyecto intervendrán en la Región Oriental, en la que se concentra el 6 % de la población rural del país y que presenta una tasa de pobreza rural (un 17,9 %) considerablemente superior al promedio nacional, altas tasas de desempleo rural (un 17 %) y una fuerte vulnerabilidad al cambio climático. El Gobierno reconoce el compromiso del FIDA y su inversión crucial en las zonas más complejas y remotas del país, y celebra la orientación única y concreta de las operaciones del Fondo.
9. El proyecto entra en el marco de la misión del FIDA en tanto que organismo de financiación principal en favor del desarrollo rural y la agricultura en pequeña escala en las zonas montañosas del país. Las ventajas del Fondo consisten en: i) su focalización en las pequeñas explotaciones; ii) su compromiso y su dilatada experiencia en las zonas de montaña; iii) su profundo conocimiento de la organización y la estructuración de los pequeños productores y sus organizaciones profesionales; iv) sus actividades centradas en el género, y v) sus enfoques innovadores en lo relativo al apoyo a la gente joven del medio rural.

B. Enseñanzas extraídas

10. El diseño del proyecto toma en consideración las enseñanzas extraídas de anteriores intervenciones del FIDA en Marruecos, evitando en particular una excesiva dispersión geográfica, interviniendo de manera equilibrada en las fases iniciales y finales de las cadenas de producción con potencial de crecimiento, favoreciendo el desarrollo de capacidades, la alfabetización y la educación financiera para que los hogares rurales tengan acceso a la financiación, y proponiendo una integración estructurada de la asistencia técnica en los distintos niveles de intervención de los servicios agrícolas.

II. Descripción del proyecto

A. Objetivos, zona geográfica de intervención y grupos objetivo

11. El objetivo general del proyecto es mejorar a largo plazo las condiciones de vida de las comunidades rurales en las zonas montañosas de la Región Oriental y reducir su vulnerabilidad al cambio climático. En el ámbito del desarrollo, el proyecto tiene por objeto incrementar los ingresos de los hogares rurales y las condiciones de vida de las comunidades rurales a través de la mejora de la producción agrícola, la diversificación de las fuentes de ingresos, y la valorización de los productos y la comercialización. El plazo de ejecución del proyecto es de siete años.
12. El proyecto PADERMO intervendrá en 19 municipios distribuidos en 3 provincias y la prefectura de la Región Oriental: 2 en la prefectura de Oujda-Angad, 3 en la provincia de Berkane, 9 en la provincia de Driouch y 5 en la provincia de Guercif.
13. El proyecto está dirigido a 20 015 hogares rurales, lo cual representa cerca de 100 000 beneficiarios directos (de los que el 30 % serán mujeres y el 40 %, jóvenes). Los grupos objetivo del proyecto PADERMO han sido seleccionados conforme a la política de focalización del FIDA, y corresponden a cinco categorías sociales: i) pequeños agricultores con menos de 3 hectáreas de tierras de regadío y 10 hectáreas de secano; ii) pequeños ganaderos cuyo rebaño sea inferior o igual a 50 cabezas de ganado ovino o caprino; iii) pequeños apicultores con menos de 50 colmenas; iv) agrupaciones de mujeres cabezas de familia y de hogares sin tierra (las acciones tendentes a mejorar el capital social, valorizar los saberes, diversificar y aumentar las actividades y las fuentes de ingresos, y crear puestos de

trabajo están especialmente destinadas a este grupo objetivo), y v) los hombres y las mujeres jóvenes desocupados que deseen formarse profesionalmente y emprender un proyecto económico (las acciones relativas a la formación profesional específica, el emprendimiento en el medio rural y la creación de cooperativas de servicios forman parte de las oportunidades de inclusión socioprofesional que se proponen a este grupo objetivo).

B. Componentes, efectos directos y actividades

14. El proyecto tendrá los componentes siguientes: i) desarrollo y valorización de los productos agrícolas; ii) apoyo a los productores y comercialización de productos, y iii) coordinación y gestión del proyecto.
15. **Componente 1: desarrollo y valorización de los productos agrícolas.** Las intervenciones llevadas a cabo en relación con este componente tienen por finalidad: i) la diversificación y el aumento sostenible y resiliente de la producción de cultivos, esencialmente frutícolas, y de la producción animal, así como la promoción de productos locales; ii) las infraestructuras hidroagrícolas (hormigonado de acequias, captación de aguas superficiales mediante diques de derivación, acondicionamiento de abrevaderos), la protección de suelos contra la erosión y la conservación de aguas; iii) la reducción del aislamiento de las zonas rurales mediante la construcción de caminos, y iv) la utilización de herramientas digitalizadas para impulsar la mejora de la resiliencia y la ecoeficiencia de la agricultura, en particular para la optimización de la gestión de recursos hídricos y el seguimiento de cadenas de productos pecuarios, y de herramientas de ayuda para la toma de decisiones en el marco del asesoramiento agrícola.
16. **Componente 2: apoyo a los productores y comercialización de productos.** El objetivo de este componente es permitir que los productores (incluidas las organizaciones profesionales agrícolas), las unidades de valorización y los diversos actores de las cadenas de valor seleccionadas accedan a las fuentes de financiación para satisfacer sus necesidades de capital circulante, rehabilitar o renovar sus equipos, y valorizar y comercializar sus productos. Las intervenciones incluirán las actividades siguientes: i) alfabetización básica y funcional, con el objetivo de que 4 900 personas aprendan a leer y a calcular; ii) educación financiera, que beneficiará a 10 000 personas, y iii) formación y asesoramiento de apoyo en materia de gestión empresarial. El proyecto PADERMO ayudará a los beneficiarios a valorizar y comercializar sus productos mediante la organización de campañas de comunicación, marketing y promoción, encuentros entre empresas (B2B) y participación en ferias.
17. **Componente 3: coordinación y gestión del proyecto.** De la coordinación del proyecto se encargará una unidad central de coordinación del proyecto, que tendrá su sede en la Dirección de Desarrollo del Espacio Rural y de las Zonas de Montaña (DDERZM), y que contará con el apoyo sobre el terreno de una unidad de gestión regional del proyecto, con sede en la Dirección Regional de Agricultura de la Región Oriental, así como de tres unidades de gestión provincial con sede en las direcciones provinciales de agricultura de Oujda, Driouch y Guercif. Estas unidades contarán con la asistencia de un equipo de auxiliares técnicos contratados en función del número de trabajadores y los perfiles necesarios para cubrir todos los aspectos técnicos, temáticos y de coordinación de las actividades del proyecto. El Director Regional de Agricultura se encargará de coordinar la puesta en práctica del proyecto a través de las direcciones provinciales competentes.

C. Teoría del cambio

18. Los sistemas de producción de la zona del proyecto son frágiles, poco diversificados y muy vulnerables al cambio climático. Para responder al triple desafío de adaptarse al cambio climático, apoyar a una nueva generación de agricultores y a sus organizaciones, y reforzar la integración vertical de las cadenas de valor agrícolas, el proyecto PADERMO combinará el apoyo a los sistemas de producción en las fases

iniciales y finales de las cadenas de valor, mediante el refuerzo de las capacidades de los productores y las organizaciones profesionales agrícolas, con inversiones que permitirán diversificar y fomentar la valorización y los ingresos que obtienen los hogares de sus actividades productivas. Se prevé que el efecto combinado de estas medidas de apoyo favorecerá la diversificación de los medios de vida de las comunidades rurales e incrementará sus ingresos, su seguridad alimentaria y su resiliencia a las perturbaciones climáticas y económicas, y contribuirá a crear puestos de trabajo estables, en particular para las mujeres y la gente joven. El proyecto aportará una firme contribución al objetivo de la estrategia Generación Green, por el que se promueve la aparición de una clase media agrícola. Las hipótesis en las que se basa la eficacia de esta teoría del cambio son las siguientes: i) participación activa de los beneficiarios y voluntad de las organizaciones profesionales agrícolas de integrar a las mujeres y a la gente joven en los órganos decisorios; ii) actividades de formación pertinentes; iii) adopción eficaz de técnicas de producción resilientes adaptadas a las explotaciones familiares, y iv) perturbaciones externas que en general sigue siendo posible gestionar.

D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones

19. El proyecto PADERMO está en perfecta armonía con la estrategia Generación Green 2020-2030, el Marco de Cooperación de las Naciones Unidas para el Desarrollo Sostenible en Marruecos (2023-2027) y los tres objetivos estratégicos del programa sobre oportunidades estratégicas nacionales (COSOP) 2022-2027. Además, se han incorporado y adaptado las prioridades y los objetivos del Plan Agrícola Regional de la estrategia Generación Green de la Región Oriental.

E. Costos, beneficios y financiación

Costos del proyecto

20. El costo total del proyecto para un período de siete años, incluidos los imprevistos de orden físico y financiero, es de MAD 997,57 millones (equivalente a EUR 87,02 millones). Los costos de inversión representan EUR 85,88 millones, lo que supone un 98,7 % del costo total. Los impuestos ascienden a EUR 17,40 millones, es decir, el 20 % del costo total del proyecto. El costo básico del proyecto es de MAD 871,26 millones, lo que equivale a EUR 76,00 millones. Los imprevistos de orden físico y financiero se estiman en el 14,5 % del costo básico del proyecto, esto es, MAD 126,31 millones, lo que equivale a EUR 11,02 millones. El porcentaje del monto total de la financiación concedida por el FIDA a este proyecto correspondiente a la financiación para el clima es del 70,7 % (EUR 46,81 millones)

Cuadro 1
Costos del proyecto desglosados por componente, subcomponente y entidad financiadora
 (En miles de euros)

Componente/subcomponente	Préstamo del FIDA – Sistema de Asignación de Recursos Basado en los Resultados		Préstamo del FIDA – Mecanismo de Acceso a Recursos Ajenos		Beneficiarios		Prestatario/receptor		Total	
	Monto	%	Monto	%	En efectivo	%	En efectivo	%	Monto	%
1. Desarrollo y valorización de productos agrícolas										
1.1. Desarrollo de cultivos arbóreos frutícolas resilientes al cambio climático	4 836,4	34,2	6 055,9	42,9	408,4	2,9	2 828,5	20,0	14 129,2	16,2
1.2. Cadenas de producción animal	1 790,9	34,9	2 242,5	43,7	74,8	1,5	1 028,2	20,0	5 136,4	5,9
1.3. Desarrollo de productos locales	1 472,8	32,7	1 843,9	40,9	287,5	6,4	902,5	20,0	4 506,8	5,2
1.4. Infraestructuras hidroagrícolas e infraestructuras rurales	11 602,2	35,5	14 514,5	44,4	16,8	0,1	6 540,5	20,0	32 673,9	37,5
Total componente 1	19 702,3	34,9	24 656,8	43,7	787,6	1,4	11 299,6	20,0	56 446,3	64,9
2. Apoyo a los productores y comercialización de productos										
2.1. Alfabetización y educación financiera	479,0	19,2	599,5	24,0	113,9	4,6	1 304,5	52,2	2 496,9	2,9
2.2. Formación y asesoramiento de apoyo sobre gestión empresarial	1 275,3	33,2	1 605,4	41,8	191,4	5,0	769,0	20,0	3 841,1	4,4
2.3. Valorización y comercialización de productos	2 317,0	32,0	2 900,7	40,1	566,8	7,8	1 447,9	20,0	7 232,4	8,3
Total componente 2	4 071,3	30,0	5 105,6	37,6	872,1	6,4	3 521,4	25,9	13 570,4	15,6
3. Coordinación y gestión del proyecto	5 629,9	33,1	7 049,7	41,5	-	-	4 319,7	25,4	16 999,3	19,5
Total	29 403,5	33,8	36 812,1	42,3	1 659,8	1,9	19 140,7	22,0	87 016,0	100,0

Cuadro 2
Costos del proyecto desglosados por categoría de gasto y entidad financiadora
 (En miles de euros)

Categoría de gasto	Préstamo del FIDA – Sistema de Asignación de Recursos Basado en los Resultados		Préstamo del FIDA – Mecanismo de Acceso a Recursos Ajenos		Beneficiarios		Prestatario/receptor		Total	
	Monto	%	Monto	%	En efectivo	%	En efectivo	%	Monto	%
Costos de inversión										
1. Trabajos	8 464,4	35,3	10 606,7	44,2	131,8	0,5	4 805,9	20,0	24 008,9	27,6
2. Equipos y materiales	7 948,3	33,4	9 952,2	41,8	1 155,2	4,8	4 769,7	20,0	23 825,3	27,4
3. Asistencia técnica	5 394,1	35,5	6 754,5	44,5	-	-	3 040,3	20,0	15 189,0	17,5
4. Estudios y formación	2 815,6	30,3	3 525,9	38,0	282,1	3,0	2 664,2	28,7	9 287,8	10,7
5. Financiación basada en los resultados	4 781,0	35,3	5 972,8	44,1	90,7	0,7	2 714,1	20,0	13 558,7	15,6
Total de costos de inversión	29 403,5	34,2	36 812,1	42,9	1 659,8	1,9	17 994,2	21,0	85 869,6	98,7
Gastos recurrentes										
2. Operaciones y mantenimiento	-	-	-	-	-	-	1 146,3	100,0	1 146,3	1,3
Total de gastos recurrentes	-	-	-	-	-	-	1 146,3	100,0	1 146,3	1,3
Total	29 403,5	33,8	36 812,1	42,3	1 659,8	1,9	19 140,6	22,0	87 016,0	100,0

Cuadro 3
Costo del proyecto por componente, subcomponente y año del proyecto
 (En miles de euros)

Componente/subcomponente	Primer año	Segundo año	Tercer año	Cuarto año	Quinto año	Sexto año	Séptimo año	Octavo año	Total
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	Monto	Monto	Monto	Monto	Monto	Monto	Monto	Monto	
1. Desarrollo y valorización de productos agrícolas									
1.1. Desarrollo de cultivos arbóreos frutícolas resilientes al cambio climático	13,7	5 556,2	6 267,9	2 216,9	75,0	0,0	0,0	0,0	14 129,7
1.2. Cadenas de producción animal	0,0	125,3	917,7	1 554,7	1 582,0	904,2	52,7	0,0	5 136,6
1.3. Desarrollo de productos locales	0,0	128,8	1 165,0	1 719,4	935,1	476,4	82,5	0,0	4 507,2
1.4. Infraestructuras hidroagrícolas e infraestructuras rurales	556,4	3 260,4	3 576,7	7 738,4	8 236,2	6 279,6	3 025,8	0,0	32 673,5
Total componente 1	570,1	9 070,8	11 927,2	13 229,4	10 828,3	7 660,2	3 161,0	0,0	56 447,0
2. Apoyo a los productores y comercialización de productos									
2.1. Alfabetización y educación financiera	0,0	0,0	537,5	653,0	775,0	530,8	0,0	0,0	2496,2
2.2. Formación y asesoramiento de apoyo sobre gestión empresarial	220,0	0,0	619,6	1158,8	1135,7	630,0	77,2	0,0	3841,3
2.3. Valorización y comercialización de productos	111,8	267,8	1892,2	1231,2	1570,0	1187,4	841,3	131,6	7233,3
Total componente 2	331,83	267,79	3 049,25	3 043,01	3 480,70	2 348,20	918,47	131,63	13 570,87
3. Coordinación y gestión del proyecto	110,0	2 802,3	2 850,0	3 040,3	3 205,5	2 292,8	1 593,2	1 104,1	16 998,2
Total	1 011,9	12 140,9	17 826,5	19 312,7	17 514,4	12 301,2	5 672,7	1 235,7	87 016,0

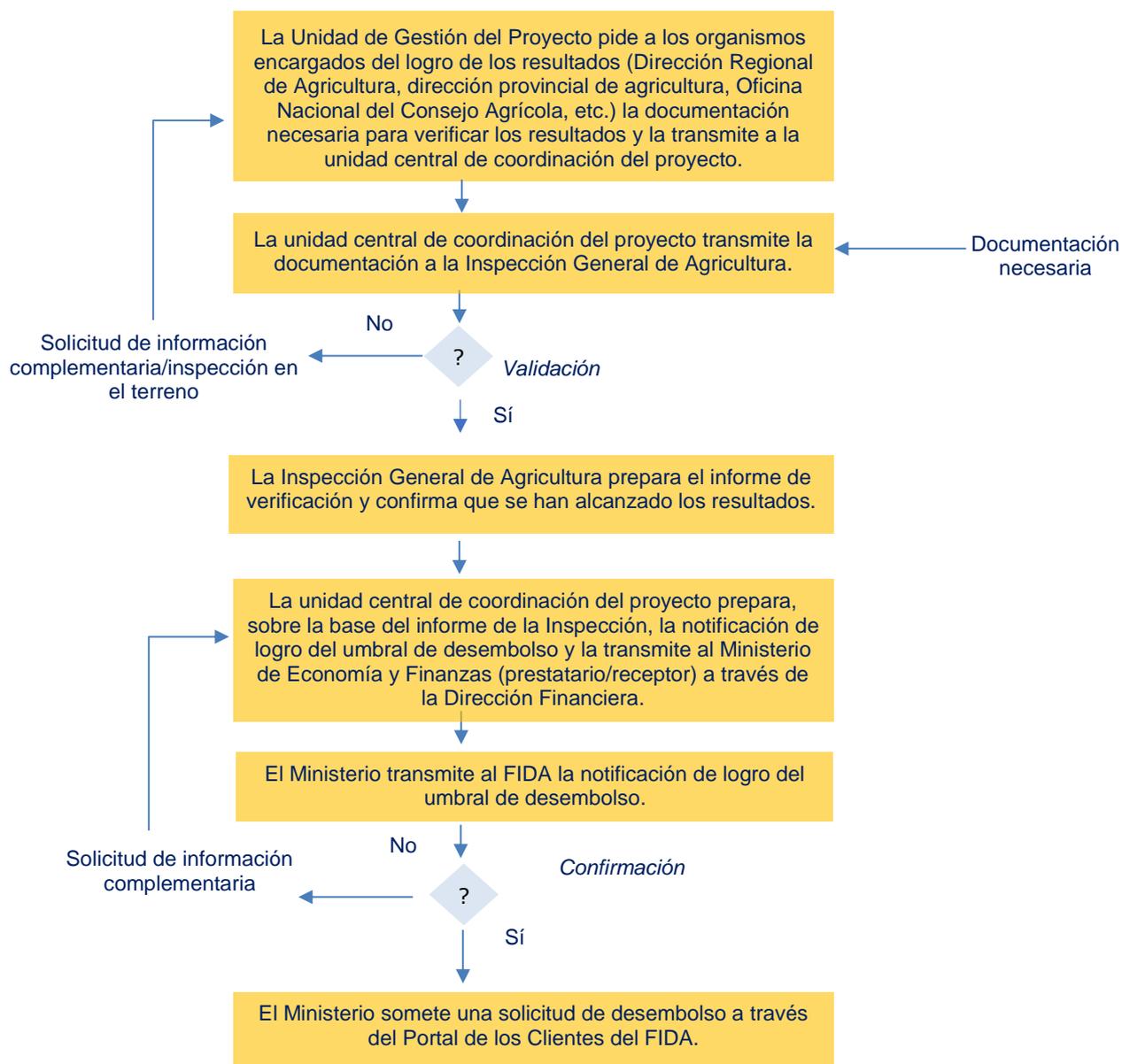
Estrategia y plan de financiación y cofinanciación

21. El proyecto estará financiado por:
- i) el FIDA, por un importe de EUR 66,21 millones, equivalentes a MAD 759,26 millones, que representa el 76 % de los costos del proyecto y se reparte en dos préstamos: i) un préstamo por valor de USD 31,9 millones, equivalentes a EUR 29,40 millones, que corresponde al total de la asignación del Sistema de Asignación de Recursos Basado en los Resultados (PBAS) para la FIDA12 en Marruecos, y ii) un préstamo por valor de USD 40 millones, equivalentes a EUR 36,81 millones, procedentes del Mecanismo de Acceso a Recursos Ajenos / (BRAM) del FIDA.
 - ii) la contribución del Gobierno, estimada en MAD 219,24 millones, equivalentes a EUR 19,14 millones, lo que representa el 22 % de los costos del proyecto;
 - iii) la contribución de los beneficiarios, por valor de MAD 19,07 millones (EUR 1,66 millones), lo que representa el 2 % de los costos del proyecto.
22. El proyecto PADERMO operará conjuntamente con diversos programas nacionales, como el Fondo de Desarrollo Rural y de las Zonas Montañosas y el Programa de Reducción de las Disparidades Territoriales y Sociales para realizar inversiones complementarias.

Desembolsos

23. El proyecto PADERMO aplica el método de reembolso. Los gastos autorizados en el plan operacional anual y presupuesto correspondiente que reúnan las condiciones establecidas serán prefinanciados por el Gobierno y posteriormente reembolsados por el FIDA con arreglo a las solicitudes de reembolso de fondos presentadas a través del Portal de los Clientes del FIDA. Los fondos correspondientes a los dos préstamos del FIDA se ingresarán en la cuenta de la Tesorería General del Reino, abierta en el Banco Al-Maghrib.
24. Se aplicarán dos procedimientos de desembolso diferentes:
- i) Procedimiento de reembolso de fondos sobre la base de los informes financieros provisionales. El importe de las solicitudes de reembolso de fondos, que se presentan con carácter trimestral, viene determinado por la información contenida en los informes financieros provisionales.
 - ii) Procedimiento de préstamo basado en los resultados. En el marco de este procedimiento, los desembolsos están vinculados a la consecución de resultados específicos y previamente acordados. Una vez que el organismo de verificación externo (la Inspección General de Agricultura) certifica el logro de los resultados, el FIDA puede proceder al pago. El protocolo de verificación, los procedimientos específicos de este método y la lista de indicadores relacionados con el desembolso figuran de manera detallada en el manual de procedimientos del proyecto. Estos indicadores están diseñados para ser pertinentes, factibles y mensurables. Se han escogido tres indicadores, relativos a: i) la creación y el acompañamiento de agrupaciones de la Asociación Nacional de Ganaderos de Ovino y Caprino; ii) la rehabilitación de caminos, y iii) la alfabetización funcional de las poblaciones destinatarias del proyecto. El desembolso del importe de los préstamos para el componente financiado en el marco del instrumento de financiación basado en los resultados se efectuará a solicitud del Ministerio de Economía y Finanzas, una vez alcanzados los indicadores relacionados con el desembolso, conforme a las etapas del protocolo de verificación que figura a continuación.

Diagrama del proceso de verificación de los indicadores relacionados con el desembolso



25. En aras de la eficacia del seguimiento financiero y a fin de diferenciar con claridad ambos procedimientos desde el punto de vista contable, todas las actividades respecto de las cuales el desembolso esté basado en los resultados se agrupan en una única categoría de gastos, claramente identificada en el COSTAB y en el anexo 2 del convenio de financiación.

Resumen de los beneficios y análisis económico

26. Los principales beneficios directos cuantificables previstos serán los siguientes: i) el aumento sostenible de la producción agrícola en las cadenas de valor seleccionadas; ii) el aumento de los ingresos derivados de actividades de transformación, valorización y comercialización de productos, y iii) nuevas oportunidades de actividad y empleo para la gente joven y las mujeres. Se prevén además otros beneficios importantes, aunque no cuantificables: i) la estructuración de la población en asociaciones y organizaciones profesionales agrícolas en torno a

actividades clave para mejorar su resiliencia; ii) importantes beneficios medioambientales y en el ámbito de la adaptación al cambio climático mediante una mejor gestión de aguas y suelos, y iii) la alfabetización y la educación financiera, que favorecen la integración social de las personas más vulnerables.

27. El análisis financiero y económico efectuado se refiere al aumento de los beneficios que se prevé obtener de las diversas inversiones del proyecto PADERMO en materia de promoción de la producción, valorización de los productos agrícolas y mejora de su comercialización. El análisis económico, derivado del análisis financiero de 18 modelos de producción, arroja una tasa de rendimiento económico del proyecto del 14,5 %, muy superior al costo de oportunidad del capital, que asciende al 10 %. El valor actual neto económico es positivo (MAD 287,87 millones o EUR 25,11 millones) y la relación costo-beneficio es de 1,2. El análisis de sensibilidad demuestra que el proyecto sigue siendo económicamente rentable con respecto a un gran rango de variaciones en las distintas hipótesis consideradas (disminución de los beneficios, aumento de las cargas y demora de los beneficios).

Estrategia de salida y sostenibilidad

28. La estrategia de salida y de sostenibilidad del proyecto se basa en los elementos siguientes: i) el refuerzo de las capacidades de gestión y el empoderamiento de las organizaciones profesionales agrícolas beneficiarias de las inversiones del proyecto; ii) la calidad de las plantaciones y la mejora de la cabaña, así como la apropiación de los talleres y unidades de valorización propuestas a los beneficiarios en el marco del proyecto, y iii) la adecuación de las innovaciones propuestas a las necesidades y capacidades de gestión de los beneficiarios. Desde la puesta en marcha de las actividades, los equipos del proyecto sensibilizarán a todos los actores y beneficiarios del proyecto acerca de los elementos citados y de la aplicación de un enfoque de intervención que tenga como fin la sostenibilidad de las inversiones.

III. Gestión de riesgos

A. Riesgos y medidas de mitigación

Cuadro 4
Calificación general de los riesgos

<i>Tipo de riesgo</i>	<i>Calificación del riesgo inherente</i>	<i>Calificación del riesgo residual</i>
Contexto nacional	Alto	Moderado
Estrategias y políticas sectoriales	Bajo	Bajo
Medio ambiente y clima	Alto	Moderado
Alcance del proyecto	Bajo	Bajo
Capacidad institucional de ejecución y sostenibilidad	Alto	Moderado
Gestión financiera	Alto	Moderado
Adquisiciones y contrataciones en el marco del proyecto	Bajo	Bajo
Impacto ambiental, social y climático	Moderado	Bajo
Partes interesadas	Bajo	Bajo
General	Moderado	Moderado

29. En lo que respecta a las tres categorías que se considera que presentan un riesgo alto, el FIDA ha propuesto una serie de medidas de mitigación que se han consignado en el manual de ejecución del proyecto. En cuanto al riesgo relativo a las capacidades institucionales, se observa que en la implementación del proyecto participan varios ordenadores de gastos adjuntos, con independencia financiera, con diferentes niveles de experiencia y con distinta dotación de recursos humanos. Para mitigar este riesgo, el FIDA ha propuesto brindar apoyo mediante la prestación de asistencia técnica en el ámbito de la gestión financiera, y el establecimiento de un mecanismo de coordinación e intercambio de información claramente definido en el manual de ejecución del proyecto. La introducción de un párrafo específico relativo al proyecto PADERMO en el presupuesto del Estado facilitará la

identificación y el seguimiento de los gastos del proyecto por parte del FIDA. Con respecto a los riesgos relativos al medio ambiente y al clima, se ha preparado un marco abreviado de gestión ambiental, social y climática que incluye una matriz del plan de gestión ambiental, social y climática a fin de orientar el seguimiento y la gestión de estos riesgos.

B. Categoría ambiental y social

30. El proyecto PADERMO tendrá un impacto ambiental y social globalmente positivo debido a su objetivo y a la naturaleza de sus intervenciones. Los riesgos negativos que pudieran derivarse de las intervenciones del proyecto se han evaluado utilizando el nuevo examen crítico de los Procedimientos del FIDA para la Evaluación Social, Ambiental y Climática (PESAC) (2021). Se considera que el riesgo social y ambiental del proyecto es alto y está principalmente relacionado con el regadío, las infraestructuras hidroagrícolas y las infraestructuras rurales. Estos riesgos se gestionarán mediante el marco de gestión ambiental, social y climática del proyecto y la matriz del plan conexo.

C. Clasificación del riesgo climático

31. El riesgo climático asociado al proyecto es **alto**, ya que la zona cubierta y los sistemas agrícolas están muy expuestos al cambio climático y son vulnerables a su impacto (sequía, escasez de agua, calor extremo y desprendimientos de tierras), en un contexto de baja capacidad de adaptación de las poblaciones destinatarias. Se han identificado las correspondientes medidas de adaptación mediante una evaluación específica. Estas medidas permitirán diversificar las fuentes de ingresos, mejorar la resiliencia de las poblaciones y de los sistemas agrícolas y fomentar la sostenibilidad de las inversiones.

D. Sostenibilidad de la deuda

32. Conforme al análisis del Fondo Monetario Internacional sobre la sostenibilidad de la deuda pública de Marruecos para 2022, la deuda del país sigue siendo sostenible a mediano plazo (incluso si la crisis resultante de la COVID-19 provocó un aumento del coeficiente deuda-PIB para la administración central). Esta circunstancia obedece a lo siguiente: i) el proceso gradual de saneamiento presupuestario previsto; ii) la amplia base de inversores institucionales nacionales; iii) vencimientos medios con plazos largos, y iv) bajo nivel de endeudamiento.

IV. Ejecución

A. Marco organizativo

Gestión y coordinación del proyecto

33. El Ministerio de Agricultura, Pesca Marítima, Desarrollo Rural y Aguas y Bosques se encargará de la ejecución del proyecto PADERMO, bajo la supervisión administrativa de la DDERZM.
34. El Comité Directivo Nacional, presidido por el Secretario General del Ministerio, se encargará de dirigir el proyecto. Se constituirá un comité directivo regional para la Región Oriental, que estará presidido por el Director Regional de Agricultura de la Región Oriental.
35. La coordinación y gestión de las actividades del proyecto se efectuarán: i) a nivel central, mediante una unidad central de coordinación del proyecto con sede en la DDERZM; ii) a nivel regional, a través de una unidad de gestión regional del proyecto con sede en la Dirección Regional de Agricultura de la Región Oriental, y iii) a nivel provincial, mediante tres unidades de gestión provincial con sede en las direcciones provinciales de agricultura de Oujda, Driouf y Guercif. Estas unidades contarán con la asistencia de un equipo de auxiliares técnicos contratados en función del número de trabajadores y los perfiles necesarios para cubrir todos los aspectos técnicos, temáticos y de coordinación de las actividades del proyecto. Se proporcionarán más datos al respecto en el documento de diseño del proyecto.

Gestión financiera, adquisiciones y contrataciones y gobernanza La unidad de gestión regional del proyecto, con el apoyo de los auxiliares técnicos, en colaboración con las unidades de gestión provincial y bajo la supervisión de la unidad central de coordinación del proyecto, se encarga de la consolidación de la información financiera del proyecto y de la preparación de los informes financieros provisionales y anuales. La unidad de gestión regional, las unidades de gestión provincial y las demás partes interesadas en el proyecto ejecutan el plan operacional anual y el presupuesto correspondiente a través del sistema de presupuestación y concesión de créditos del sistema nacional. El sistema de control interno del proyecto se establecerá sobre la base del sistema nacional de gestión del gasto público. La Inspección General de Finanzas se encargará de realizar la auditoría externa, de conformidad con el mandato establecido por la ley.

37. Las adquisiciones y contrataciones se efectuarán conforme a lo dispuesto en el Decreto n.º 2-12-349 de 4 de abril de 2013, con excepción de las licitaciones internacionales relativas a trabajos y suministros y servicios de consultores, que se registrarán por el procedimiento del FIDA con arreglo a lo dispuesto en el apéndice XI del COSOP 2022-2027.
38. El formulario de autocertificación del FIDA formará parte de la documentación contractual y solo se requerirá para el adjudicatario antes de firmar el contrato. Todas las adquisiciones y contrataciones adjudicadas se introducirán en el portal de gestión de contratos del FIDA.

Participación y observaciones del grupo objetivo y resolución de reclamaciones

39. Los equipos del proyecto velarán por la inclusión social y la integración de las cuestiones de género: i) en la etapa de diagnóstico, donde se deben establecer con exactitud las necesidades y los apoyos concretos de los grupos objetivo específicos del proyecto; ii) en lo relativo a la focalización socioeconómica, aplicando de forma documentada los criterios de elegibilidad establecidos, y iii) en la fase de seguimiento, documentando los logros cuantificados y desagregados por género y por grupo objetivo específico. El mecanismo de resolución de reclamaciones utilizado por el proyecto se basará en el portal Chikaya que ya está operativo en la Dirección Regional de Agricultura de la Región Oriental.

Resolución de reclamaciones

40. La Dirección Regional de Agricultura se ha adherido al portal nacional Chikaya para la gestión de las reclamaciones, y desde hace dos años dispone de un punto focal para gestionar el sistema. Las reclamaciones recibidas se tramitan por correo postal o por correo electrónico.

B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje, gestión de los conocimientos y comunicación

41. Se implantará un sistema de seguimiento y evaluación de acuerdo con los requisitos del FIDA y del Gobierno, que se registrará por los principios de la gestión basada en los resultados y será conforme a los marcos de gestión de resultados del COSOP y la estrategia Generación Green. Se integrará en el sistema de información de la DDERZM.
42. El proyecto PADERMO establecerá un diálogo estrecho con las demás intervenciones en la región y con los proyectos del FIDA de desarrollo de la agricultura a pequeña escala en las zonas montañosas en el marco de la creación de una plataforma de intercambio. Esta plataforma es uno de los objetivos del COSOP en materia de gestión de los conocimientos y comunicación y favorecerá las sinergias con el PRODER-Taza en el ámbito del diálogo sobre políticas relativas al empleo de los jóvenes del medio rural.

Innovación y ampliación de escala

43. Las principales innovaciones que plantea el proyecto se sitúan en los siguientes ámbitos: i) la producción arbórea, con la introducción de técnicas de producción más intensivas y al mismo tiempo más resilientes; ii) la producción pecuaria, con la creación y el acompañamiento de agrupaciones de ganaderos de la Asociación Nacional de Ganaderos de Ovino y Caprino; iii) el emprendimiento, con el desarrollo de equipos ocupacionales y de microempresas rurales innovadoras y el establecimiento de un núcleo de actividades de tecnologías agrícolas y de prestación de servicios digitales, y iv) la comercialización, con el etiquetado de los productos locales y la promoción de servicios digitales para la creación de vínculos comerciales y el comercio electrónico.

C. Planes para la ejecución

Preparación para la ejecución y planes para la puesta en marcha

44. A fin de acelerar la puesta en marcha de las actividades y lograr una mejor tasa de desembolso, el Gobierno podrá recurrir al mecanismo de financiación retroactivo. Con el apoyo del FIDA, la DDERZM se encargará de lanzar y coordinar la ejecución del proyecto. Se organizará un taller de lanzamiento del proyecto en el que participará personal de la DDERZM, de la Dirección Regional de Agricultura y de las direcciones provinciales de agricultura, de asociados preseleccionados y de miembros de los comités directivos.

Supervisión, examen de mitad de período y planes de finalización

45. Una vez al año, como mínimo, se efectuará una misión de supervisión conjunta entre el Gobierno y el FIDA para evaluar la marcha del proyecto y garantizar la correcta realización de las actividades y objetivos establecidos. Se complementará, en caso necesario, mediante misiones de apoyo específicas.
46. En el cuarto año de ejecución del proyecto se llevará a cabo una misión conjunta de examen de mitad de período cuya finalidad principal será valorar el desempeño físico y financiero del proyecto con respecto a los objetivos previstos, evaluar las estrategias aplicadas y las dificultades que se han planteado, y, en caso necesario, proponer la reorganización de las actividades y el presupuesto para garantizar la sostenibilidad de las inversiones y la consecución de los objetivos del proyecto.
47. Al concluir el proyecto se realizará una misión de finalización, con su correspondiente informe, para evaluar el desempeño, los resultados y el impacto obtenidos, y capitalizar el acervo y las recomendaciones a fin de consolidar la sostenibilidad de los logros del proyecto PADERMO.

V. Instrumentos jurídicos y facultades

48. Un convenio de financiación entre el Reino de Marruecos y el FIDA constituye el instrumento jurídico para la concesión de la financiación propuesta al prestatario/receptor. Se adjunta como apéndice I una copia del convenio de financiación negociado.
49. El Reino de Marruecos está facultado por su legislación para recibir financiación del FIDA.
50. Me consta que la financiación propuesta se ajusta a lo dispuesto en el Convenio Constitutivo del FIDA y sus Políticas y Criterios en materia de Financiación.

VI. Recomendación

51. Recomiendo a la Junta Ejecutiva que apruebe la financiación propuesta con arreglo a lo dispuesto en la siguiente resolución:

RESUELVE: que el Fondo conceda un préstamo en condiciones ordinarias al Reino de Marruecos por un monto equivalente a veintinueve millones cuatrocientos mil euros (EUR 29 400 000), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe.

RESUELVE ADEMÁS: que el Fondo conceda un préstamo en condiciones ordinarias al Reino de Marruecos por un monto equivalente a treinta y seis millones ochocientos diez mil euros (EUR 36 810 000), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe.

Álvaro Lario
Presidente

Accord de financement négocié

Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO)

(Négociations conclues le 14 juillet 2023)

Prêt No.: _____

Prêt No.: _____

Nom du Projet: Projet d'appui au développement rural intégré des zones de montagne de l'Oriental (PADERMO) (« le Projet »)

Le Royaume du Maroc (« l'Emprunteur »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »).

ATTENDU QUE l'Emprunteur a sollicité du Fonds un financement par prêts pour le Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord;

ATTENDU QUE le Projet est partiellement financé sur l'allocation basée sur le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) et à travers le mécanisme d'allocation des ressources empruntées (MARE);

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit:

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions générales ») sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur deux prêts (le « Financement »), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. A. Le montant du prêt SAFP est de vingt-neuf millions quatre cent mille euros (29 400 000 EUR).
- B. Le montant du prêt MARE est de trente-six millions huit cent dix mille euros (36 810 000 EUR).

2. Le prêt SAFP et le prêt MARE sont accordés à des conditions ordinaires et sont assortis d'un intérêt sur le montant de l'encours en principal égal au taux d'intérêt de référence du FIDA qui inclut une marge variable et qui est exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais du prêt; les deux prêts sont assortis d'un délai de remboursement de vingt-quatre ans et six mois (24.5 années), y compris une période de grâce de cinq (5) ans, à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions générales préalables aux retraits sont remplies et ne sera prélevé de commission d'engagement.
3. La monnaie de paiement au titre du service des prêts est l'Euro.
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement des intérêts des deux prêts sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
6. Les fonds provenant des prêts seront versés sur le compte de la Trésorerie générale du Royaume du Maroc ouvert auprès de Bank Al-Maghib.
7. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant total d'environ dix-neuf millions cent quarante mille euros (19 140 000 EUR). Les bénéficiaires mobiliseront une contribution totale d'environ un million six cent soixante mille euros (1 660 000 EUR).

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF).
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au septième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord et la date de clôture du Financement sera six (6) mois plus tard, ou toute autre date fixée en concertation avec l'Emprunteur.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera les prêts et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles générales préalables aux décaissements:
 - a) La non-objection du FIDA à l'égard du Manuel de mise en œuvre du Projet.
 - b) Les instances de gouvernance du Projet ont été désignées conformément à l'Annexe 1, section II, paragraphes 7 et 8 (à l'exception de l'AT).

- c) Le logiciel comptable SI-DDERZM a été paramétré avec les données du Projet et il est accessible aux structures de mise en œuvre du Projet.
2. Le présent accord entrera en vigueur à la date de réception par le Fonds du Décret du Chef du Gouvernement portant approbation du présent Accord de financement.
3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Ministre délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances,
chargé du Budget
Ministère de l'Economie et des Finances
Boulevard Mohammed V, Quartier Administratif
Rabat, Maroc

Pour le Fonds:

Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Copie à:

Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Boulevard Mohammed V, Quartier Administratif
Rabat, Maroc

Le présent accord, en date du _____, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

LE ROYAUME DU MAROC

(Nom du Représentant autorisé)
(Titre du Représentant autorisé)

Date: _____

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Alvaro Lario
Président

Date: _____

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Le Projet cible 20 015 ménages, soit environ 100 000 bénéficiaires, dont 30% de femmes et 40% de jeunes. Les groupes cibles spécifiques du Projet seront: i) les petits agriculteurs ne disposant pas plus de 3 ha en irrigué et moins de 10 ha en pluvial; ii) les petits éleveurs dont le troupeau ne dépasse pas 50 têtes d'ovins et/ou caprins; iii) les petits apiculteurs ayant moins de 50 ruches et perdu une partie de leur cheptel par les mortalités récurrentes ces dernières années; iv) les groupements de femmes chefs de ménage et ceux des ménages sans terre; et v) les jeunes femmes et hommes sans emploi et motivés pour se former professionnellement et s'engager dans un projet économique.

2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans 19 communes territoriales réparties sur 4 provinces/préfectures de la région de l'Oriental: 2 dans la préfecture d'Oujda-Angad; 3 dans la province de Berkane; 9 dans la province de Driouch; et 5 dans la province de Guercif.

3. *Objectif global.* L'objectif global du Projet est d'améliorer durablement les conditions de vie des communautés rurales dans les zones de montagne de la région de l'Oriental et réduire leur vulnérabilité au changement climatique.

4. *Objectif de développement.* L'objectif de développement du Projet est d'augmenter les revenus des ménages ruraux et les conditions de vie des communautés rurales grâce à l'amélioration de la production agricole, la diversification des sources de revenus et la valorisation des produits et la commercialisation.

5. *Composantes.* Le Projet contient les trois composantes ci-après:

Composante 1: Développement et valorisation des produits agricoles.

Sous-composante 1.1: Développement de l'arboriculture fruitière résiliente au changement climatique. Le PADERMO appuiera: i) la création de 7 500 ha de nouvelles plantations arboricoles d'espèces adaptées aux conditions climatiques arides (amandier, caroubier, figuier et olivier); ii) la réhabilitation de 260 ha (caroubier, olivier) d'anciennes plantations; iii) la formation et l'accompagnement des arboriculteurs (100 sessions de sensibilisation, 140 sessions de formation arboricole, 48 écoles aux champs, 28 visites-échanges de producteurs); iv) la formation professionnelle de 12 jeunes pépiniéristes, dont 50% de femmes; et v) l'installation d'une pépinière arboricole de référence à Driouch.

Sous-composante 1.2: Filières animales. Le PADERMO appuiera le développement de l'élevage de petits ruminants et de l'apiculture en: i) réhabilitant 20 points d'abreuvement existants et la création de 12 nouveaux points d'abreuvement; ii) créant et accompagnant 6 groupements d'éleveurs adhérents à l'association nationale d'éleveurs d'ovins et caprins (ANOC); iii) renforçant les capacités techniques et matérielles d'environ 500 ménages d'éleveurs caprins; iv) renforçant l'équipement et la formation de 800 apiculteurs, en majorité des jeunes; v) formant les apiculteurs à l'élevage de reines; et vi) menant une opération pilote sur le suivi digital des ruches.

Sous-composante 1.3: Valorisation des produits du terroir. Le PADERMO appuiera la mise en place d'une soixantaine d'AGR valorisant les produits du terroir et qui permettront d'améliorer le niveau d'activité et de revenus des ménages ruraux. Le Projet appuiera la mise en place et l'accompagnement de: i) 20 AGR de promotion de produits phares (plantes aromatiques et médicinales, safran, cactus, figue Ghodan, poulet fermier); ii) 8 AGR d'autres produits (transformation de caroube, céréales et jujubes naturelles, engraissement ovin); et iii) environ 34 autres types d'AGR prometteurs (ex. élevage cunicole, production d'orge hydroponique, conservation d'olive de table, etc.).

Sous-composante 1.4: Aménagements hydro-agricoles et infrastructures rurales résilients. Le PADERMO vise à travers cette sous-composante à améliorer l'état et l'efficacité des aménagements hydro-agricoles, protéger les terres agricoles contre l'érosion et désenclaver les zones rurales à travers quatre volets d'activités: i) Aménagements hydro-agricoles pour une superficie irriguée d'environ 2 600 ha: bétonnage de 68 km de séguia, construction de 7 seuils de dérivation et formation des associations d'usagers de l'eau agricole; ii) Pistes rurales: réhabilitation de 108 km de pistes et formation à l'entretien des responsables des communes territoriales; iii) Protection des terres contre l'érosion: réalisation de 81 000 m³ de gabion et action de conservation des eaux et des sols (CES) sur environ 1 000 ha de périmètres de plantation sensibles à l'érosion; et iv) Appui à la gouvernance de l'eau et à la résilience climatique à travers le financement: d'un programme de recherche-développement opérationnel axé sur la gestion des ressources en eau pour l'irrigation et une installation pilote de stations agro-météorologiques et 360 capteurs de sol connectés.

Composante 2: Appui aux producteurs et commercialisation des produits.

Sous-composante 2.1: Alphabétisation et éducation financière. Le PADERMO appuiera la réalisation d'un programme: i) d'alphabétisation de base et fonctionnelle, devant permettre à 4 900 personnes d'apprendre à lire et calculer, et ainsi pouvoir renforcer leur capacité de gestion d'activités socio-économiques et leur autonomisation; ii) d'éducation financière pour 10 000 personnes, afin de les initier et de faciliter leur accès aux instruments financiers proposés par les banques.

Sous-composante 2.2: Formation et appui-conseil à la gestion de l'entreprise. Le PADERMO vise la promotion de l'entrepreneuriat parmi les jeunes ruraux de la zone d'intervention du Projet en appuyant: i) la création et l'accompagnement de 8 équipes-métiers dont 6 coopératives de services agricoles et 2 coopératives de services agricoles digitaux; ii) la création et l'accompagnement de 12 micro-entreprises d'innovation agri-tech pour les jeunes; et iii) l'appui à 80 organisations professionnelles agricoles (OPA) sous forme de diagnostic organisationnel, d'élaboration de plan d'actions, de formation des responsables, de formations spécifiques.

Sous-composante 2.3: Valorisation et commercialisation des produits. Le PADERMO appuiera: i) la réhabilitation, la mise à niveau et l'accompagnement de 15 unités de valorisation (UV) existantes, ayant des activités diverses (trituration d'olive, centre de collecte de lait, concassage d'amande, fromagerie, miellerie); ii) la création et l'accompagnement de 5 nouvelles UV (traitement de caroube (2), traitement de grignon d'olive, concassage d'amande, miellerie, stockage et conditionnement de coing); et iii) l'appui à la commercialisation des produits à travers l'organisation de campagnes de communication, de marketing et de promotion, de rencontres B2B (*Business to Business*) et la participation aux expositions.

La procédure de prêt axé sur les résultats (PAR) sera adoptée pour 3 activités (création et suivi de groupements ANOC, réhabilitation de pistes et alphabétisation fonctionnelle).

Composante 3: Coordination et gestion du Projet.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. L'agent principal du Projet.

Le Projet sera placé sous la tutelle du MAPMDREF, et domicilié au sein de la direction de développement de l'espace rural et des zones de montagne (DDERZM).

7. Comité de pilotage du Projet.

Le pilotage général du Projet sera assuré par le Comité national de pilotage (CNP) placé sous la présidence du Secrétaire général du MAPMDREF. Un Comité régional de pilotage (CRP) sera institué au niveau de la Direction régionale de l'agriculture de l'Oriental et présidé par le Directeur régional de l'agriculture (DRA) de l'Oriental.

8. *Unité de gestion du Projet.*

La coordination et la gestion des activités du Projet seront assurées au niveau: i) central par une Unité de coordination centrale du Projet (UCCP) logée au niveau de la DDRZM; ii) régional par une Unité de gestion régionale du Projet (UGRP) placée à la DRA de l'Oriental; et iii) provincial par 3 Unités de coordination provinciale (UGPP) installées respectivement au niveau des DPA d'Oujda, de Driouch et de Guercif. Ces unités seront assistées par des assistances techniques (AT) recrutées selon le nombre et les profils nécessaires pour couvrir tous les aspects techniques, thématiques et de coordination des activités du Projet.

9. *Partenaires stratégiques.*

La mise en œuvre du Projet se fera en étroite collaboration avec les communes territoriales et les organisations de base des agriculteurs (associations de développement, Associations d'usagers de l'eau agricole (AUEA), coopératives, Groupements d'intérêt économique (GIE)), dans le cadre de conventions de partenariat précisant les actions à mener, les sites d'intervention, leur engagement à gérer et à entretenir les aménagements et équipements réalisés par le Projet.

10. *Suivi et évaluation.*

Un système de suivi et d'évaluation (SSE) sera mis en place conformément aux exigences du FIDA et du Gouvernement. Il sera basé sur les principes de la gestion axée sur les résultats et aligné aux cadres de gestion des résultats du Programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) et de la stratégie génération green (GG). Il sera ancré au système d'information de la DDRZM (SI-DDERZM).

11. *Gestion des connaissances.*

Le Projet instituera un dialogue étroit avec les autres interventions dans la région et les projets du FIDA sur le développement de la petite agriculture en zone de montagne dans le cadre de la création d'une plateforme d'échange, qui constitue l'un des objectifs du COSOP en matière de gestion des savoirs et des connaissances et constituera une porte d'entrée pour des synergies avec d'autres projets en matière de dialogue politique portant sur la question de l'emploi des jeunes ruraux.

12. *Manuel de mise en œuvre du Projet.*

La version finale du Manuel de mise en œuvre devra être élaborée par la Direction du Projet au cours de la première année de mise en œuvre. Ce document devra être amendé chaque fois que des ajustements seront jugés nécessaires et présenté au FIDA pour avis de non-objection.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit des prêts.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement des prêts ainsi que le montant des prêts affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du prêt SAFP (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du prêt MARE (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer HT et hors contribution du Gouvernement et des bénéficiaires
I. Travaux	7 625 000	9 550 000	100%
II. Equipements et matériels	7 155 000	8 960 000	100%
III. Assistance technique	4 855 000	6 080 000	100%
IV. Etudes et formations	2 535 000	3 175 000	100%
V. Financement axé sur les résultats	4 300 000	5 385 000	100%
Non alloué	2 930 000	3 660 000	
TOTAL	29 400 000	36 810 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

Les dépenses relatives à la catégorie V – « Financement axé sur les résultats », concernent les paiements relatifs aux indicateurs liés au décaissement (ILD).

2. *Modalités de décaissement.*

Financement rétroactif. À titre d'exception à la section 4.07 a) ii) des Conditions générales, les dépenses autorisées engagées à compter du 30 avril 2023, jusqu'à la date d'entrée en vigueur du présent accord, sont considérées comme autorisées jusqu'à un montant équivalent à un million d'euro (1 000 000 EUR) pour les activités concernant les études préalables à la mise en œuvre des activités du Projet telles que définies dans le document de conception du Projet. Les activités à financer par financement rétroactif ainsi que leur catégorie de dépenses et leur source de financement respectives nécessiteront l'accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées. Les dépenses autorisées préfinancées seront remboursées à l'Emprunteur une fois remplies les conditions supplémentaires précédant le premier décaissement des fonds spécifié à la section E.1.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte des prêts du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. *Planification, suivi et évaluation.* Le Projet veille à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.
2. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur veille à ce que le Projet se conforme à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
3. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties au Projet veillent à ce que le Projet soit exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.
4. *Outil de suivi des contrats au sein du portail client du FIDA (ICP) ou tout autre outil développé ultérieurement par le Fonds et communiqué à l'Emprunteur à travers la lettre des Modalités en matière de Passation des Marchés du Projet.* L'Emprunteur s'assure qu'une demande pour accéder à cet outil de suivi des contrats du Projet est envoyée au FIDA. Le Projet s'assure que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes soient enregistrés dans cet outil en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. Le Projet s'assure que les données sur les contrats sont mises à jour au moins sur une base trimestrielle pendant sa mise en œuvre.
5. Les postes clés du Projet sont: (Au niveau central) le Directeur national du Projet, le Coordinateur central du Projet, le spécialiste en suivi-évaluation, le responsable de gestion financière, le responsable de passation des marchés et l'assistance technique (AT). (Au niveau régional) le Directeur régional de l'agriculture, le Coordinateur régional du Projet, le spécialiste en suivi-évaluation, le responsable de gestion financière, le responsable de passation des marchés, le spécialiste PESEC et l'AT. (Au niveau provincial) le Directeur provincial de l'agriculture, le Coordinateur provincial du Projet, le spécialiste en suivi-évaluation, le responsable de gestion financière, le responsable de passation des marchés et l'AT.
6. Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Agent principal du Projet désignera le personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Tout contrat signé dans le cadre de la mise en œuvre du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions des PESEC 2021 du FIDA. Tout changement du personnel affecté au Projet sera notifié au Fonds.

7. L'Emprunteur s'engage à soumettre au moins une demande de décaissement du Financement sur chaque période de 12 mois à partir de la date de valeur du décaissement précédent, exception faite pour le premier décaissement.

II. Dispositions PESEC

1. L'Agent principal du Projet veillera à réaliser la préparation, la conception, la construction, la mise en œuvre et l'exploitation du Projet conformément aux neuf standards et autres mesures et exigences énoncées dans les Procédures actualisées d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (« PESEC Edition 2021 »), ainsi qu'à toutes les lois et réglementations applicables à l'Emprunteur et/ou aux entités relatives aux questions sociales, environnementales et de changement climatique d'une manière et sur un fond satisfaisants pour le FIDA. L'Emprunteur ne devra pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PESEC Edition 2021, sauf accord écrit du Fonds dans l'Accord de financement et/ou dans les Plans de gestion, le cas échéant.

2. Pour les projets présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques substantiels, l'Agent principal du Projet devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans les évaluations d'impact environnemental et social (EIES), le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique abrégé (CGESC), les plans de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) et éventuellement le Plan de gestion des pesticides (les « Plans de gestion ») conformément aux exigences des PESEC telles que mises à jour de temps à autre par le Fonds.

L'Emprunteur ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et des Plans de gestion, sauf accord écrit du Fonds, et si l'Emprunteur a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et des Plans de gestion.

3. L'Emprunteur veillera à ce que l'Agent principal du Projet se conforme à tout moment, pendant l'exécution du Projet, aux normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC Edition 2021 et les Plans de gestion, le cas échéant.

4. L'Agent principal du Projet rendra publiques les versions provisoire et finale du rapport du CGESC et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Projet et les parties concernées dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties concernées. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou genre).

5. L'Agent principal du Projet s'assure que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC Edition 2021, le CGESC et les Plans de gestion, le cas échéant.

6. L'Emprunteur veillera à ce qu'un mécanisme de réclamation au niveau du Projet soit établi, facilement accessible, culturellement approprié, disponible dans les langues locales, et adapté à la nature de l'activité du Projet et à ses impacts potentiels, afin de recevoir et de résoudre rapidement les préoccupations et les plaintes (ex. compensation, réinstallation ou restauration des moyens de subsistance) liées à l'exécution environnementale et sociale du Projet pour les personnes qui peuvent être indûment et défavorablement affectées ou potentiellement blessées si le Projet ne respecte pas les normes PESEC et les politiques connexes. Les mécanismes traditionnels ou informels de règlement des litiges des populations locales concernées doivent être utilisés dans la mesure du possible.

7. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (ESSS) (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet, qui, en ce qui concerne le Projet FIDA:

- i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel;
- ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias; ou
- iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, l'Emprunteur est tenu à :

- Informer le FIDA dans les meilleurs délais;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents;
- Consulter les parties prenantes par le Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts;
- Effectuer, si nécessaire, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences des PESEC;
- Ajuster, si nécessaire, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet conformément aux exigences des PESEC; et
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives aux Plans de gestion (si nécessaire), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESSS** grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité qui se produisent dans le cadre des prêts ou des activités de l'Emprunteur impactant le Projet. Les incidents ESSS graves¹ peuvent comprendre des incidents de nature: i) environnementale, ii) professionnelle, iii) de santé et de sécurité publiques, ou iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à l'Emprunteur.

8. L'Emprunteur s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans les PESEC Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et les Plans de gestion (le cas échéant) sont respectés.

9. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu du présent Accord, l'Emprunteur est tenu de fournir au Fonds:

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC Edition 2021 et les Plans de gestion (le cas échéant) sur une base annuelle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds;
- Un rapport sur chaque incident grave et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. L'Emprunteur rendra publiques les

¹ Par exemple, toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du Projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes, toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important; ou ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures; ou iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels; ou iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

informations pertinentes de ce rapport aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission dudit rapport; et

- Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans les PESEC Edition 2021 et les Plans de gestion (le cas échéant), dans les meilleurs délais après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

10. L'Emprunteur coopérera avec le Fonds concernant les missions de supervision, les revues à mi-parcours, les visites sur le terrain, les audits et les visites de suivi à entreprendre conformément aux exigences des PESEC Edition 2021 et des Plans de gestion (le cas échéant), comme le Fonds le juge approprié en fonction de l'échelle, de la nature et des risques du Projet.

11. En cas de contradiction/conflict entre les Plans de gestion, le cas échéant, et l'Accord de financement, l'Accord de financement prévaudra.

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée Nombre de personnes bénéficiant du projet et nombre de ménages correspondants et membres de ces ménages (sur la base d'une moyenne de 5 membres par ménage)	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				SSE	semestrielle/annuelle	UGP	Les jeunes et les femmes sont intéressés par les activités proposées et participent effectivement au Projet.
	Hommes	0	17513	35027				
	Femmes	0	7506	15011				
	Jeunes	0	10008	20015				
	Nombre total de personnes bénéficiant de services	0	25019	50038				
	Homme - Pourcentage		70	70				
	Femme - Pourcentage		30	30				
	Jeunes - Pourcentage		40	40				
	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				SSE	semestrielle/annuelle	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes		50038	100075				
1.a Nombre correspondant de ménages touchés				SSE	semestrielle/annuelle	UGP		
Ménages		10008	20015					
Objectif du projet Améliorer durablement les conditions de vie des communautés rurales dans les zones de montage de la région de l'Oriental et réduire leur vulnérabilité au changement climatique	Augmentation de l'indice d'accumulation des biens des ménages et des outils de production				Enquête ménages IBRE	MP, achèvement	UGP	Les indicateurs macro-économiques restent stables et le pays n'est pas confronté à des chocs externes majeurs.
	Augmentation de l'indice - Pourcentage		4	10				
	Pourcentage de ménages déclarant un score de résilience amélioré				Enquête ménage IBRE	Achèvement	UGP	
% Ménages		7	15					
Objectif de développement Augmenter les revenus des ménages ruraux grâce à l'amélioration de la production agricole, la diversification des sources de revenus, la valorisation des produits et leur commercialisation	Pourcentage d'augmentation des revenus des petits producteurs dans les filières végétales et animales ou activités connexes (marge nette de leurs activités)				Enquête ménage IBRE	MP, achèvement	UGP	L'inflation et la volatilité des prix sont contenues. Les conditions climatiques et économiques sont favorables et aucun choc majeur n'affecte négativement la productivité des filières ciblées.
	Augmentation des revenus agricoles ou activités connexes - Pourcentage		10	20				
	2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi				SE des entreprises + Enquête ménage IBRE	Démarrage, MP, achèvement	UGP	
	Hommes		997	1993				
	Femmes		685	1371				
Jeunes		578	1155					

	Nombre total de personnes ayant de nouveaux emplois/opportunités d'emploi		1682	3364				
Effet direct Effet 1. La production agricole et animale est améliorée et diversifiée dans les filières ciblées et devient plus résiliente au changement climatique, et l'accès aux infrastructures est renforcé.	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet				Enquêtes ménages IBRE	MP, achèvement	UGP	Les technologies ou pratiques proposées augmentent effectivement la production. Les formations proposées sont pertinentes. Pas de barrières à l'adoption des pratiques/technologies proposées.
	Membres des ménages - Nombre de personnes		25020	70053				
	Ménages (%)		50	70				
	Ménages (nombre)		5004	14011				
	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet				Enquêtes ménages IBRE	MP, achèvement	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes		12510	50038				
	Ménages (%)		25	50				
	Ménages (nombre)		2502	10008				
	1.2.4 Ménages faisant état d'une augmentation de la production				Enquêtes ménages IBRE	MP et achèvement	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes		15012	70053				
	Ménages - Pourcentage		30	70				
	Ménages		3002	14011				
	3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique				Enquêtes ménages IBRE	MP et achèvement	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes		12510	65049				
Ménages - Pourcentage		25	65					
Ménages		2502	13010					
2.2.6 Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage				Enquêtes ménages IBRE	MP et achèvement	UGP		
Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de transformation - Pourcentage		50	70					
Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage - Pourcentage		50	70					
Produit Produit 1.1. L'arboriculture fruitière est développée et diversifiée et des pratiques de résilience au changement climatique sont introduites	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production				SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	Les participants sont assidus aux formations.
	Hommes formés à la production végétale	0	1578	2390				
	Femmes formées à la production végétale	0	278	422				
	Jeunes formés à la production végétale	0	742	1125				
	Personnes formées à la production végétale	0	1856	2812				

	Réhabilitation et extension de la surface de plantation en arboriculture fruitière (amandier, caroubier, figuier et olivier)			SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	
	Superficie plantée en olivier (ha)		660	660			
	Superficie plantée en amandier (ha)		1500	1500			
	Superficie plantée en caroubier (ha)		5400	5400			
	Superficie plantée en figuier (ha)		200	200			
Produit Produit 1.2. La filière de production animale (petits ruminants, apiculture) est développée et diversifiée	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production			SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	Un cadre de partenariat favorable est mis en place avec les associations d'éleveurs et les fédérations interprofessionnelles.
	Hommes formés à la production animale	0	4896	6528			
	Femmes formées à la production animale	0	864	1152			
	Jeunes formés à la production animale	0	2304	3072			
	Personnes formées à la production animale	0	5760	7680			
	Nombre de conventions de partenariats établies avec les associations d'éleveurs et les fédérations interprofessionnelles			SSE	Semestrielle	UGP	
	Conventions - Nombre	0	3	6			
	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques			SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	
	Hommes		2677	3825			
	Femmes		473	675			
Jeunes		1260	1800				
Producteurs ruraux - Nombre de personnes		3150	4500				
Produit Produit 1.3. Les produits du terroir sont valorisés et de nouvelles opportunités d'emplois sont créées en faveur des femmes et des jeunes	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état			SSE + prestataires de service	Semestrielle	UGP	Intégration réussie des femmes et des jeunes dans les nouvelles activités
	Nombre total d'installations	0	16	24			
	Installations de transformation construites ou remises en état	0	16	24			
Produit Produit 1.4. L'efficacité de l'irrigation agricole et la protection des sols sont améliorées grâce aux aménagements hydro-agricoles et aux techniques de CES et les infrastructures rurales sont développées	1.1.2 Terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état			SSE et SIG + prestataires de service (rapports de chantier)	Semestrielle	UGP	Les zones rurales sont désenclavées pour faciliter l'accès aux marchés.
	Superficie en hectares	0	1674	2600			
	3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat			SSE et SIG + prestataires de service (rapports de chantier)	Semestrielle	UGP	
	Superficie en hectares	0	4150	7350			
	2.1.5 Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées			SSE et SIG + prestataires de service (rapports de chantier)	Semestrielle	UGP	
Longueur des routes (km)	0	76	108				
Effet direct Effet 2. La capacité des petits	2.2.4 Organisations de producteurs ruraux (PR) soutenues, fournissant des services nouveaux ou améliorés			Enquêtes OP IBRE	MP, achèvement	UGP	L'appui du Projet fourni aux OP correspond à leurs besoins.

producteurs et des organisations de producteurs est renforcée, et leur accès aux marchés est amélioré	Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues	0	63	94				Les OP sont connectées à des marchés porteurs. Les personnes formées se tournent vers le secteur bancaire et les programmes nationaux pour leurs besoins en financement.
	Membres des organisations de producteurs ruraux - Nombre de personnes		1260	1880				
	Hommes membres des organisations de producteurs ruraux		882	1316				
	Femmes membres des organisations de producteurs ruraux		378	564				
	Jeunes membres des organisations de producteurs ruraux		504	752				
	2.2.5 Organisations de producteurs ruraux faisant état d'une augmentation des ventes				Enquêtes OP IBRE	MP, achèvement	UGP	
	Pourcentage d'organisations de producteurs ruraux		20	50				
	Nombre d'organisations de producteurs ruraux		13	47				
	1.2.5 Ménages déclarant utiliser les services financiers ruraux				Enquêtes ménages IBRE	MP, achèvement	UGP	
	Membres des ménages - Nombre de personnes			30000				
Ménages - Pourcentage			60					
Ménages			6000					
Produit Produit 2.1. La capacité des petits producteurs, et en particulier des femmes et des jeunes, est renforcée et leur accès aux services financiers	1.1.7 Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales				SSE + prestataires de service	semestrielle/annuelle	UGP	Une meilleure collaboration et communication sont établies avec les institutions financières. Les participants sont assidus aux formations et celles-ci sont pertinentes pour le groupe cible. Un cadre de partenariat est établi avec les institutions financières et les organisations de producteurs ont accès aux informations sur l'offre financière disponible. Les femmes et les jeunes sont suffisamment intégrés dans les comités de gestion des organisations de producteurs.
	Hommes	0	4290	6000				
	Femmes	0	2860	4000				
	Jeunes	0	3575	5000				
	Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales	0	7150	10000				
Produit Produit 2.2. La formation et l'appui conseil à la gestion de l'entreprise est mise en place	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises				SSE + prestataires de service	semestrielle/annuelle	UGP	Une meilleure collaboration et communication sont établies avec les institutions financières. Les participants sont assidus aux formations et celles-ci sont pertinentes
	Hommes	0	175	349				
	Femmes	0	75	150				

pour favoriser une meilleure insertion des jeunes	Jeunes	0	100	200				pour le groupe cible. Un cadre de partenariat est établi avec les institutions financières et les organisations de producteurs ont accès aux informations sur l'offre financière disponible. Les femmes et les jeunes sont suffisamment intégrés dans les comités de gestion des organisations de producteurs.
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises	0	250	499				
	2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues				SSE - OP ou prestataires de service	semestrielle/annuelle	UGP	
	Tailles des organisations de producteurs - Organisation		1260	1880				
	Organisations de producteurs ruraux soutenues		42	75				
	Hommes		882	1316				
	Femmes		378	564				
	Jeunes		504	752				
Organisations de producteurs ruraux soutenues dirigés par une femme		32	47					
Produit Produit 2.3. La valorisation et commercialisation des produits des filières ciblées sont améliorées	Nombre d'installations agréées par l'ONSSA							SSE
	Agréments - Nombre	0	14	20				
	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état				SSE	semestrielle/annuelle	UGP	
	Nombre total d'installations - Installations	0	17	20				
	Installations de transformation construites ou remises en état - Installations	0	17	20				

Matrice intégrée des risques du projet

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Contexte national	Elevé	Moyen
Volonté politique		
<p>Risque(s): PADERMO répondra directement et contribuera à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie Génération Verte du Gouvernement du Maroc (GG 2020-2030). L'appropriation du projet par le gouvernement est forte en raison de son engagement ferme à mettre en œuvre GG 2020-2030 et à atteindre ses objectifs et ses cibles. Le soutien politique est fort et stable. La mise en œuvre du RBL pourra poser un risque. Toutefois PADERMO mettra en œuvre un DLI minimisant ainsi le risque à travers une approche basée sur un pilote. En outre, si le DLI posera un problème lors de la mise en œuvre, le plan B consistera à faire passer les activités en question sur un mode de remboursement classique une fois les livrables sont réceptionnés et les contrats sont conclus, pratique sans risque au Maroc.</p>		Aucun risque anticipé – pas applicable
Mesures d'atténuation: NA		
Gouvernance		
<p>Risque(s): Risque que le pays présente des défaillances de gouvernance susceptibles de compromettre l'exécution du projet et la réalisation des objectifs de développement du projet. Cela peut être dû à la faiblesse ou à l'absence des éléments suivants: freins et contrepoids politiques; systèmes d'audit public; transparence de l'information à propos des règles, règlements et décisions du gouvernement; normes visant à prévenir la fraude et la corruption; qualité et transparence de l'affectation des ressources pour le développement rural.</p>	Elevé	Moyen
<p>Mesures d'atténuation: Ce risque peut être jugé élevé notamment par rapport à la qualité de l'administration publique et le manque de personnel dans les DPA et al DRA. La DPA de Driouch est également assez récente et cela pourra représenter un risque pour une mise en œuvre diligente du projet. Toutefois, le FIDA renforcera le mécanisme d'appui en matière de formation et des missions d'appui à la mise en œuvre afin de s'assurer de sa bonne exécution. Un suivi particulier de la performance de l'AT et son évaluation régulière sera nécessaire pendant la mise en œuvre du projet. La sélection des prestataires de l'AT est capitale et la coordination entre les différents prestataires lors de la mise en œuvre nécessitera une attention particulière de la part de la DRA et de la DDERZM.</p>		
Macroéconomie		
<p>Risque(s): Risque que les politiques macroéconomiques, telles que les politiques monétaires, budgétaires, de gestion/durabilité de la dette et commerciales, ne soient pas solides, ne soient pas viables ou soient vulnérables aux chocs internes ou externes (avec par exemple pour effet d'entraîner une forte inflation, de faibles réserves de change, d'importants déficits budgétaires ou un surendettement), ce qui compromet la capacité du gouvernement à mobiliser des financements de contrepartie et a un impact significatif sur la dynamique de marché des filières, notamment sur les prix du marché et les marges bénéficiaires des groupes cibles du projet.</p>	Substantiel	Faible
<p>Mesures d'atténuation: A ce stade, les activités du projet ne sont pas exposées directement aux risques macro-économiques. Les risques liés aux changements climatiques sont au centre de l'intervention du projet de sa théorie de changement. Les activités du PADERMO sont</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
axées sur l'atténuation de l'impact de la sécheresse et des facteurs externes afin de renforcer la résilience à l'échelle locale et à l'échelle de l'exploitation.		
Fragilité et sécurité		
Risque(s):		Aucun risque anticipé – pas applicable
Mesures d'atténuation: NA		
Stratégies et politiques sectorielles		Aucun risque anticipé
Cohérence politique		
Risque(s): PADERMO s'aligne sur la nouvelle stratégie GG 2020-2030. Il est issu du PAR du GG pour la région Orientale. Il contribuera directement à la vision stratégique du gouvernement marocain de création d'une classe moyenne rurale, de réduction des inégalités et disparités territoriales et sociales et de création d'emplois pour les jeunes ruraux. Le FIDA soutient directement et efficacement ces interventions et apporte une contribution à la mise en œuvre du GG 2020-2030. Les politiques stratégiques et sectorielles sont pleinement alignées et soutiennent les objectifs et les stratégies du PADERMO.		Aucun risque anticipé – pas applicable
Mesures d'atténuation: NA		
Élaboration et mise en œuvre des politiques		
Risque(s): Le Maroc a adopté sa nouvelle stratégie de développement agricole et rural « génération verte 2020-2030 » en février 2020. Cette stratégie vise à créer une classe moyenne rurale et s'articule autour de deux piliers principaux visant à moderniser l'agriculture et à renforcer les capacités des agriculteurs et des producteurs. Il vise le développement d'une agriculture moderne et résiliente qui attire les jeunes dont l'objectif est de créer une nouvelle génération d'entrepreneurs agricoles. Entre autres, le GG 2020-2030 vise à valoriser 1 million d'ha de terres collectives et à accompagner 180 000 jeunes à les exploiter. Il met un accent particulier sur les petits producteurs et les jeunes et s'aligne sur les objectifs du COSOP et du PADERMO. Le risque est non applicable.		Aucun risque anticipé – pas applicable
Mesures d'atténuation: NA		
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Moyen
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales		
Risque(s): Le projet est situé dans une zone qui se caractérise par une fragilité de ses écosystèmes et une exposition à la désertification, à l'érosion et aux sécheresses prolongées et récurrentes. L'environnement engendre de grandes difficultés pour les cultures et pour l'élevage. Les nappes sont vulnérables à la sécheresse et à la surexploitation. Les vagues de chaleur, la sécheresse et la désertification représentent les risques les plus importants et auxquels la région fait face. Ils contribuent à la réduction des ressources en eau en termes de quantité, à la dégradation du milieu végétal naturel, à la perte de productions agricoles et à de graves conséquences liées à la pénurie d'eau sur le milieu Humain.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: i) Investir dans des investissements qui améliorent l'efficacité de l'irrigation et l'économie d'eau ii) Adapter les systèmes de production par reconversion vers des systèmes intégrés en introduisant l'arboriculture et l'agroforesterie et l'intégration des activités compatibles comme l'apiculture.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
iii) Diversification des activités agricoles et sources de revenus des ménages ruraux.		
Vulnérabilité du projet aux effets des changements climatiques		
Risque(s): La zone du projet est très vulnérable aux aléas climatiques (sècheresses, chaleurs extrêmes, feu de forêt) et aux changements climatiques (augmentation des températures, diminution et variabilité des précipitations) qui pourraient impacter les activités et la durabilité du projet.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Le projet, à travers ces activités, visera à augmenter la capacité d'adaptation des populations et filières agricoles cibles afin de faire face aux impacts du changement climatiques: - Investir dans des investissements qui améliorent l'efficacité de l'irrigation et l'économie d'eau en impliquant les Associations d'Usagers de l'Eau Agricole (AUEA) et en sensibilisant tous les acteurs du projet. responsabilités: AUEA et DPA/DRA - Adapter les systèmes de production par reconversion vers des systèmes intégrés en introduisant l'arboriculture et l'agroforesterie et intégration des activités compatibles comme l'apiculture (responsabilité DRA/DPA et bénéficiaires). - Diversification des activités agricoles et sources de revenus des ménages ruraux (DRA, DPAs en étroite concertation avec les bénéficiaires, le OPA et les partenaires comme l'ANOC et autres). - Promotion de cultures et variétés résilientes au changement climatique (DRA, DPA et OPA/bénéficiaires). - Adoption des bonnes pratiques agricoles et des pratiques résilientes face au climat (DPA, AT, et sensibilisation des OPA et bénéficiaires).		
Portée du projet	Faible	Faible
Pertinence du projet		
Risque(s): PADERMO se repose au rune assise politique et stratégique solide (Génération Green 2020-2030). Il émane du PAR de la GG et se base sur la demande de la population. Sa conception s'articule sur les leçons apprises et la CSPE de 2020. Il intervient sur des filières pertinentes et son approche GG permettra une intégration dans le système national et une appropriation par le MAPEMDREF et ses directions régionales et provinciales. Le risque est faible.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Le PADERMO contribuera à réduire la pauvreté et la vulnérabilité dans la zone à travers l'accroissement de manière durable les revenus des ménages ruraux engagés dans les filières et les produits de terroir en accompagnant la mise en œuvre rentable et durable des activités de l'arboriculture, l'élevage et les investissements structurant en matière d'hydraulique et infrastructures agricoles. D'une façon spécifique, le Projet envisagera d'investir dans l'élevage (petits ruminants, poulet fermier et apiculture), l'arboriculture fruitière familiale (notamment le Caroubier, l'amandier et l'olivier) et les produits de terroir (plantes médicinales et aromatiques, safran et rosier) en améliorant les débouchés commerciaux par le désenclavement des zones de production et la mise à niveau des acteurs organisés de ces filières.		
Solidité technique		
Risque(s): La conception du PADERMO s'est fortement basée sur les leçons apprises (basée sur la CSPE, CCR et nouveau COSOP). Le projet t'intègre directement dans la GG 2020-2030 et focalise sur ses interventions sur une région. Il sera mis en œuvre par la DDERZM qui gère déjà deux projets financés par le FIDA et il prévoit de financer des filières et des actions qui sont bien maîtrisées à travers le	Faible	Faible

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>portefeuille du FIDA au Maroc. Le projet prévoit le pré –financement de certaines actions afin d’éviter les délais et améliorer l’efficacité de l’intervention. La conception du projet se base sur une un ciblage précis et une théorie de changement claire (liée à la TdC de la GG) et prévoit des actions précises et cohérentes qui assurent la diversification et la durabilité.</p>		
<p>Mesures d’atténuation: Le Projet articulera donc son approche de manière à relever le triple défi de l’adaptation au changement climatique, du soutien à une nouvelle génération d’agriculteurs et à leur organisation et du renforcement de l’intégration verticale des filières agricoles en impliquant les ruraux sans-terre et les groupes vulnérables par le biais des AGR. L’effet combiné de ces priorités devrait permettre aux communautés rurales de diversifier leurs moyens de subsistance et d’accroître leurs revenus, leur sécurité alimentaire et leur résistance aux chocs climatiques ou autres, et de créer des emplois stables, en particulier pour les femmes et les jeunes. Dans une perspective plus large, cela contribuera à la création d’une classe agricole moyenne.</p>		
<p>Capacités institutionnelles d’exécution et viabilité</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Modalités d’exécution</p>		
<p>Risque(s): Le Projet est placé sous la tutelle administrative du MAPMDREF à travers la DDERZM. Un comité national de pilotage (CNP) est institué sous la présidence du Secrétaire Général du MAPMDREF et la DDERZM en assurera le secrétariat. Il est composé des directeurs centraux et du DRA de Oujda, des représentants au niveau central des principaux départements ministériels concernés. Le CNP se réunira une fois par an. Il aura à (i) s’assurer que le Projet suit les orientations stratégiques, (ii) à examiner l’état d’avancement global du Projet et à (iii) valider le PTBA. La coordination du Projet est assurée par une unité centrale de coordination du projet domiciliée au niveau de la DDERZM (qui gère déjà deux projets financés par le FIDA: le PDRMA et le PRODER) et relayée sur le terrain par une unité de gestion (UGP) au niveau de la DRA de Oujda. Le DRA assurera la coordination de la mise en œuvre à travers les DPA concernées. Le personnel clé sera mis en place dès le démarrage du Projet et développera: (i) la programmation et gestion axée sur les résultats, (ii) les manuels d’exécution incluant celui pour l’administration et la gestion financière. Les équipes qui gèrent le projet au niveau central et au niveau provincial sont rodées et mettent en œuvre déjà des projets financés par le FIDA.</p>	<p>Elevé</p>	<p>Moyen</p>
<p>Mesures d’atténuation: Le PADERMO sera sous la supervision administrative et technique directe du MAPMDREF à travers la DDERZM. Un Comité national de pilotage (CNP) veillera à ce que la mise en œuvre du Projet suive les orientations stratégiques nationales, examinera l’état d’avancement général de la mise en œuvre du Projet et les décisions stratégiques relatives à sa mise en œuvre. L’unité centrale de coordination du PADERMO sera la DDERZM (qui gère déjà deux opérations financées par le FIDA). Le Directeur régional de l’agriculture (DRA) coordonnera la mise en œuvre du Projet et assumera le rôle de directeur du Projet en assurant sa gestion quotidienne par l’intermédiaire des DPA respectifs. Le personnel clé, y compris l’AT (agronomie, agrobusiness, infrastructure rurale, genre et ciblage, &E et aspects fiduciaires, etc.) sera engagé pour soutenir la mise en œuvre du Projet conformément à son AF, MMP et PTBA. Le FIDA supervisera directement le Projet et fournira un appui en matière de formation et des missions d’appui à la mise en œuvre afin de s’assurer de sa bonne exécution. Un suivi particulier de</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>la performance de l'AT et son évaluation régulière sera nécessaire pendant la mise en œuvre du projet. La sélection des prestataires de l'AT est capitale et la coordination entre les différents prestataires lors de la mise en œuvre nécessitera une attention particulière de la part de la DRA et de la DDERZM.</p>		
Dispositifs de suivi-évaluation		
<p>Risque(s): Le constat montre que la majorité des projets du portefeuille ont des faiblesses au niveau du S&E. Toutefois l'équipe pays a mis en place un dispositif d'appui renforcé pour accompagner les projets. La qualité des systèmes est en amélioration progressive. En outre, le FIDA a également contribué à la mise en place d'un système national de suivi des projets agricoles (projets PMVII) hébergé et piloté par la DDERZM et qui permettra au ministère de faire un suivi dynamique et actualisé de la situation de toutes les interventions en matière d'appui à la petite production agricole et le développement rural. PADERMO sera mis en œuvre par la DDERZM qui pilote déjà le système national et qui applique déjà les exigences du FIDA en matière de S&E à travers la mise en œuvre du PDRMA et PRODER.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation: La DDERZM dispose déjà d'un système de suivi-évaluation mis en place et utilisé par deux autres projets financés par le FIDA. Le DDERZM se veut une plateforme intégrée. Elaborée par la DDERZM et adapté avec l'appui du FIDA pour répondre aux exigences des indicateurs du CL. Son utilisation est structurée et sécurisée et mise à la disposition des intervenants clés dans la mise en œuvre du Projet.</p>		
Passation des marchés	Faible	Faible
Cadre juridique et réglementaire		
<p>Risque(s): Globalement, concernant les marchés du PADERMO, les risques relatifs au cadre juridique des marchés publics marocain sont faibles. L'arsenal juridique en place respecte les principes directeurs de la passation des marchés et est conforme aux obligations applicables. Il est à noter cependant, que Le Décret n° 2-12-349 du 8 jourmada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, principal instrument juridique de la commande publique marocaine, est en cours de revu. Il est attendu que le nouveau décret soit adopté courant 2023 et qu'il entre formellement en vigueur début 2024; ce qui coïncidera avec le lancement du PADERMO. En l'espèce, la procédure de passation des marchés du PADERMO suivra le décret 349 en attente d'approbation du nouveau, sous réserve de son évaluation par le FIDA.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation: Evaluation du nouveau décret est à prévoir dès son entrée en vigueur par suite de laquelle des recommandations d'alignement avec le nouveau décret seront formulées.</p>		
Responsabilité et transparence		
<p>Risque(s): Toutes les informations relatives aux marchés publics sont publiées sur le site des marchés et accessibles publiquement et la législation permet la participation de la société civile aux séances d'ouverture des offres. Le Maroc dispose de mécanismes de contrôle et d'audit efficaces. Les deux organes d'appel (CNCP et le tribunal administratif) sont deux organes indépendants et non impliqués dans la passation ou décision d'adjudication. Les cahiers des charges administratifs et particuliers ne comportent pas de clauses ou dispositions interdisant les pratiques de fraude, corruption et les autres pratiques interdites.</p>	Faible	Faible

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>Mesures d'atténuation: Les politiques du FIDA et les lignes directes de signalement seront incluses dans les contrats et documents d'appel d'offres. Également, l'AE notifiera le FIDA de toute réclamation. Surveillance du risque se traduisant par la revue du nouveau cadre et le contrôle de son application au sein de la DRA et DPA respectifs.</p>		
<p>Capacités en matière de passation des marchés publics</p>		
<p>Risque(s): Globalement, le pays dispose d'un cadre institutionnel et une capacité de gestion solide qui couvre les principaux aspects de la passation des marchés publics. Les entités adjudicatrices ont des mandats clairement définis, les différentes institutions de contrôle et normatives sont présentes. La planification est solide et les sommes engagées sont budgétées. Le suivi financier se fait grâce au système GID (Gestion Intégrée des Dépenses) du pays. Dans le cadre de la politique de décentralisation du PAYS, il est prévu que certains marchés faible valeur, moins de 5 Millions de Dirhams puissent être lancés par les DRA respectives. Si le personnel de la passation des marchés du DRA et DPA d'Oujda disposent de connaissances quant aux procédures et règlements du FIDA et autres bailleurs de fond en matière de passation de par leurs engagements sur d'autres projets, ceux des DPA de Guercif et Driouch restent, en comparaison, limités.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation: Formation au démarrage du projet ou le plutôt possible recommandée pour toutes les équipes en charge de la passation (DPA + 3 DRA). Le risque devra être revu si cette décentralisation devient effective avant que la capacité des équipes soit améliorée.</p>	Moyen	Moyen
<p>Processus de passation de marchés dans le cadre des projets</p>		
<p>Risque(s): Bien que la planification des acquisitions est en général solide, une étude des marchés du PADERMO n'a pas été conduite. La sélection est l'adjudication des marchés se fait selon les normes établies. Une bonne gestion contractuelle est constatée. Le gouvernement n'a pas un rôle moteur dans l'amélioration de la capacité en passation du secteur privé. La déviation principale de la passation des marchés du Décret quant aux procédures du FIDA réside principalement dans les procédures de sélection et recrutement service de consultants (firmes et individus); ainsi que celles relatives à l'architecture. Ils sont prévus en partie avant le démarrage officiel du projet sous la modalité rétroactive courant 2023.</p>		
<p>Mesures d'atténuation: Surveillance du risque se traduisant par la revue du nouveau cadre et le contrôle de son application au sein de la DRA et DPA respectifs. Le projet retiendra, en prévision, la procédures nationale des marchés publics à l'exclusion des services de consultants et architecture. Evaluation du nouveau décret est à prévoir dès son entrée en vigueur pour revoir les disposition des processus des différents types de marchés et leurs alignements avec les procédures du FIDA.</p>		
<p>Gestion financière</p>	Substantiel	Moyen
<p>Organisation et personnel</p>		
<p>Risque(s): Les équipes de la DRA et de la DPA n'ont pas assez d'expérience ni d'effectifs pour prendre en charge la gestion financière du projet.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation: L'UGP au niveau de la DRA ainsi que les équipes de chaque DPA seront renforcées par une assistance technique en gestion financière. De plus, le service de support de la DPA de Guercif sera renforcé par un effectif additionnel. Le FIDA renforcera le personnel des SAF dans le cadre de l'atelier de</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
démarrage et d'une mission de support spécifique qui se tiendra après le lancement du projet et le budget du projet prévoit des formations spécifiques pour le personnel du projet en matière de gestion financière.		
Budgétisation		
<p>Risque(s): Un risque existe concernant la coordination entre les différentes unités de mise en œuvre et l'échange d'information financière pour un suivi efficace des réalisations du PTBA. Du fait que le FIDA s'appuie intégralement au système national, un risque existe concernant la capacité de suivi des fonds FIDA à l'intérieur du budget national.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation: Le manuel des procédures prévoit un canevas et un calendrier d'échange d'informations financières pour permettre à l'UGP de faire un suivi régulier du PTBA. Un paragraphe budgétaire spécifique au projet PADERMO sera créé dans la morasse budgétaire afin de permettre un suivi de toutes les activités financées dans le cadre du projet.</p>		
Flux de fonds/modalités de décaissement		
<p>Risque(s): Le projet suivra au même temps une procédure de décaissement basée sur les RFI et une procédure de décaissement basée sur l'atteinte des résultats (PAR), ce qui pourra générer des erreurs de reporting et de soumission des DRF. De plus, une partie de dépenses du projet seront éligibles au financement rétroactif. Le projet risque de sous-évaluer les contributions nationales si une méthode d'identification et valorisation des contribution en nature n'est pas mis en place.</p>	Elevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation: Un canevas des RFI avec des instructions relatives à leur préparation et processus de soumission et approbation est inclus dans le manuel des procédures. Le manuel décrit aussi la procédure de décaissement basée sur le résultat ainsi que le cahier de charges pour les vérifications. Les dépenses éligibles au financement rétroactif sont spécifiées dans le DCP. L'UGP du projet proposera en phase de démarrage une méthode de calcul des contributions gouvernementales et des bénéficiaires en nature selon le canevas proposé dans le manuel du projet.</p>		
Contrôles internes		
<p>Risque(s): Le système national garantit un bon niveau de séparation des tâches et un système de contrôle efficient et fiable. Le ministère de l'agriculture est doté d'un service d'audit interne qui contrôle les opérations des DRA et des DPA sur base régulière.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation: Un manuel des procédures détaillé et le support de l'AT réduiront davantage les risques liés au système de contrôle interne.</p>		
Comptabilité et rapports financiers		
<p>Risque(s): Les systèmes comptables nationaux, utilisés par les unités d'implémentation du projet, et en particulier le GID et le MISAGRI au niveau des DPA et DRA sont des systèmes sécurisés et performants, mais qui ne répondent pas aux besoins du FIDA en matière de reporting financier. Pour cette raison, la DDERZM a développé un système spécifique qui permet de tracer les fonds par catégorie, composante et source de financement et qui sera renseigné au niveau de l'UGP. Le système SI-DDERZM, ne permet pas encore de générer</p>	Elevé	Substantiel

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
des rapports financiers en ligne avec les besoins de reporting du FIDA de manière automatique.		
Mesures d'atténuation: Le système SI-DDERZM sera amélioré afin de générer des rapports financiers de manière automatique et en particulier un état de suivi du PTBA ainsi qu'un état des sources et utilisation des fonds par composante, catégorie et bailleur.		
Audit externe		
Risque(s): L'Inspection Général des Finances sera l'auditeur du projet PADERMO. Le manuel des normes applicables aux missions d'audit de l'IGF adosse ses propres procédures à celle internationales, dans le respect des normes ISA. La soumission des rapports d'audit pourrait se faire en retard et les rapports pourraient ne pas prendre en considération les dépenses relatives aux activités financées à travers la méthode PAR.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Le FIDA maintient un contact constant avec les équipes de l'IGF pour s'assurer que les rapports sont soumis à temps et qu'ils incluent toutes les dépenses du projet.		
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
Conservation de la biodiversité		
Risque(s): Le projet n'intervient pas dans les zones protégées et ne devrait pas avoir d'impacts négatifs la biodiversité, les écosystèmes ou les services écosystémiques.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: L'INRA est un partenaire du Projet. Sa mission dans l'oriental se focalise davantage au développement des espaces pastoraux, à l'utilisation rationnelle des ressources phylogénétiques (PAM) et de sauvegarde de la biodiversité. Certaines ONG sont très actives dans la région, notamment AESVT qui milite pour un développement durable.		
Utilisation efficace des ressources et prévention de la pollution		
Risque(s): Des risques liés aux activités d'irrigation et d'aménagements hydro-agricoles (PMH, points d'eau, etc.) sont possible compte tenu des sécheresses récurrentes et de la pénurie d'eau dans la zone du projet. Le projet pourrait également induire des risques liés à l'utilisation des pesticides et engrais chimiques.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Les activités du Projet ayant potentiellement un effet polluant sont assujettis au préalable à une étude d'impact sur l'environnement conformément à la loi n° 12-03.		
Patrimoine culturel		
Risque(s): Le projet n'intervient pas dans des zones où des ressources culturelles ou physiques existent.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Le Projet ne prévoit pas d'activité de nature à porter atteinte au patrimoine culturel de la région. Les PESEC sont rigoureusement observées		
Peuples autochtones		
Risque(s): Le projet n'intervient pas dans des zones où vivent des peuples autochtones	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: NA		
Santé, sécurité et sûreté des communautés		
Risque(s): Le projet investira dans des pistes rurales et pourrait donc entraîner une augmentation du trafic ou une modification du flux de	Moyen	Faible

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
trafic entraînant ainsi des risques potentiels pour la sécurité communautaire.		
Mesures d'atténuation: L'implication des autorités locales et provinciales sont systématiques dans tous les chantiers de travaux lancés dans le cadre du Projet. La santé et sécurité des populations et des biens constitue une priorité des autorités gouvernementales.		
Emploi et conditions de travail		
Risque(s): Le projet pourrait comporter des risques liés à la santé et à la sécurité au travail notamment en ce qui concerne la construction infrastructures et l'utilisation des pesticides.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation: Le Projet contribuera de façon directe et indirecte à la création d'emploi notamment des jeunes ruraux par l'auto-emploi. Par ailleurs, le Projet donne une grande importance à l'observation des droits des ouvriers et employés conformément à la législation nationale du travail.		
Réinstallation et réinsertion économique		
Risque(s): Le projet n'impliquera pas et ne conduira pas à la réinstallation ou la réinsertion économique des populations.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Aucune réinstallation physique et/ou économique des populations ne sera prévu dans le cadre de ce projet.		
Émissions de gaz à effet de serre		
Risque(s): Le projet ne vise pas à être un projet d'atténuation du changement climatique. Cependant, en dehors de l'élevage extensif, les interventions du Projet contribueront globalement à réduire les émissions de gaz à effet de serre.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: Les activités du projet, notamment la création et la réhabilitation de plantations arboricoles et la lutte contre l'érosion offrent un potentiel important de séquestration des gaz à effet de serre. Le projet favorisera également l'utilisation d'énergies renouvelables (panneaux solaires) au niveau des unités de valorisations créées et/ou réhabilitées par le projet réduisant ainsi la dépendance au réseau électrique ainsi que l'utilisation de carburant pour les générateurs de secours.		
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques		
Risque(s): Les populations et les systèmes agricoles cibles sont très vulnérables aux changements et aléas climatiques. Le risque climatique est évalué comme substantiel, concernant principalement l'exposition globale élevée aux risques climatiques et notamment les sécheresses, la vulnérabilité des systèmes agricoles et la faible capacité d'adaptation des populations cibles.	Substantiel	Moyen
Mesures d'atténuation: Les populations et les systèmes agricoles cibles sont très vulnérables aux changements et aléas climatiques. Le risque climatique est évalué comme substantiel, concernant principalement l'exposition globale élevée aux risques climatiques et notamment les sécheresses, la vulnérabilité des systèmes agricoles et la faible capacité d'adaptation des populations cibles.		
Parties prenantes	Faible	Faible
Participation et coordination des parties prenantes		
Risque(s): Le Projet est placé sous la tutelle administrative du MAPMDREF à travers la DDRZM et la DRA de Oujda. Un comité national de pilotage (CNP) est institué sous la présidence du	Faible	Faible

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>Secrétaire Général du MAPMDREF et la DDERZM en assurera le secrétariat. Il se base sur la mise en œuvre du PAR, identifié et formulé à travers un processus participatif. La mission a identifié les partenaires principaux et poursuivra le travail d'engagement avec tous les dépositaires d'enjeux (OPA, GIE, ONCA, ONSSA, ANOC, la Recherche, les associations tel que la MFR etc.) afin d'associer tous les acteurs.</p>		
<p>Mesures d'atténuation: Le Projet sera mis en œuvre dans le cadre de la politique du MAPMDREF au développement territorial intégré. Cette approche fait appel à toutes les structures du ministère pour une meilleure coordination, implication et synergie harmonieuse. L'ONCA, l'ONSSA, l'ORMVA Moulouya, l'ABH, le CAM et l'interprofession agissent comme un seul corps de par leur missions intégrées et coordonnées par la DRA. Le Projet mettra un accent fort sur des actions de formation et d'accompagnement techniques et managériaux des producteurs bénéficiant des investissements en vergers arboricoles, afin de favoriser l'émergence d'une nouvelle génération d'arboriculteurs maîtrisant les bonnes pratiques arboricoles. Il s'agira de: (i) 100 sessions de sensibilisation pour le regroupement des arboriculteurs en coopératives de producteurs et la sélection sur les bonnes pratiques arboricoles; (iii) 48 champs écoles de producteurs (CEP), à mettre en place sur les périmètres de plantation; et (iv) 28 visites-échanges de producteurs dans des zones arboricoles similaires, mais plus avancées en matière d'organisation et de maîtrise des techniques arboricoles. La mise en œuvre des actions de formation et d'appui conseil sera confiée à la Direction régionale du conseil agricole (DRCA) de l'Oriental dans le cadre d'une convention de partenariat. Le programme d'alphabétisation comprendra des sessions d'alphabétisation de base et fonctionnelle qui seront réalisées selon l'approche recommandée par l'Agence nationale de lutte contre l'analphabétisme (ANLCA). Il sera exécuté sous la tutelle de l'ANLCA par une ou deux ONG agréées et partenaires de l'ANLCA dans le cadre d'une convention de partenariat. Le choix des localités sera effectué en concertation entre l'UGRP et les UGPP. Le PADERMO prendra en charge les coûts de l'alphabétisation fonctionnelle qui concernera 4 900 bénéficiaires et doit permettre aux bénéficiaires d'acquérir: (i) des compétences de base pour s'approprier les formations techniques, organisationnelles et financières; (ii) des compétences fonctionnelles et des savoirs pratiques nécessaires pour le développement des projets économiques inclusifs; et (iii) des connaissances de la réglementation et du fonctionnement des associations et coopératives. Ceci permettra aux différents groupes de bénéficiaires de participer activement et assurer leur autonomisation.</p>		
<p>Doléances des parties prenantes</p>		
<p>Risque(s):</p>		<p>Aucun risque anticipé – pas applicable</p>
<p>Mesures d'atténuation: Le gouvernement a prévu depuis quelques années un dispositif de recueil des plaintes des citoyens pour toute anomalie dans la gouvernance des projets de l'Etat. Par ailleurs, la DRA et les DPA sont en liaison directe et continue avec toutes les catégories de bénéficiaires à travers les programmes ordinaires ou d'autres programmes des bailleurs internationaux. Ceci a créé une plateforme de communication et dialogue avec les pouvoirs publics qui serait dans l'intérêt de gestion des conflits institutionnels. Par ailleurs, le mécanisme de traitement des plaintes utilisé par le Projet s'appuiera sur le portail Chikaya déjà fonctionnel à la DRA de l'Oriental. Dans</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
l'éventualité où le portail Chikaya s'avère inefficace, les bénéficiaires peuvent toujours avoir recours au procédure et mécanismes de règlement des plaintes du FIDA. Une sensibilisation de tous les acteurs seras faite lors du démarrage et tout au long de la mise en œuvre du projet.		